

**Document pour le 4ème Réunion du Groupe de travail 3 (Analyse des politiques fiscales)  
du Programme MENA-OCDE pour l'Investissement  
sur  
les Implications fiscales de la crise financière mondiale,  
mondialisation et imposition des PME, et “indicateurs fiscaux”**

***Application du cadre des Impôts sur les Salaires:  
Réformes fiscales et pression fiscale 2000-2006***

Source: Etude spéciale de la publication *Les Impôts sur les Salaires* 2007, OCDE.

# Étude spéciale : Réformes fiscales et pression fiscale 2000-2006

## 1. Introduction

La charge fiscale sur les revenus du travail et son évolution dans le temps sont des questions qui revêtent une grande importance dans le débat politique. En moyenne, dans l'OCDE, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires totalisaient 51 % des recettes publiques en 2005 (OCDE, 2007a). Variable selon le niveau de rémunération et la situation familiale, la charge fiscale joue un rôle essentiel dans les politiques de redistribution. En influant sur les incitations à travailler et sur le coût du travail, le niveau et la structure de ces impôts conditionnent en grande partie le fonctionnement des marchés du travail.

La publication *Les impôts sur les salaires* résume les politiques fiscales et la pression fiscale sur les revenus du travail qui en résulte dans les pays membres de l'OCDE sur une base annuelle. Cette Étude spéciale examine l'évolution de la charge fiscale depuis l'année 2000. Cette analyse s'appuie sur des représentations graphiques détaillées des mesures de la pression fiscale pour un large éventail de niveaux de salaires différents. Cette présentation nouvelle des indicateurs étudiés dans *Les impôts sur les salaires* permet de repérer les « gagnants » et les « perdants » des réformes fiscales.

Pourtant, la variation de la pression fiscale n'est pas la seule conséquence de mesures politiques. Dans un environnement économique en mutation, elle peut également se produire si les politiques ne sont pas ajustées. Étant donné que les taux d'imposition dépendent des niveaux de revenus, une rémunération supérieure ou inférieure modifiera la fraction des gains bruts que les contribuables doivent reverser sous forme d'impôts. Dans un système d'impôt progressif, l'augmentation des rémunérations alourdira la pression fiscale, mécanisme souvent appelé freinage fiscal. En analysant l'évolution observée de la pression fiscale, ce chapitre opère une distinction entre les effets des décisions politiques d'une part, et l'impact de la variation des niveaux de rémunération d'autre part. Les résultats sont ventilés séparément afin d'illustrer l'influence de ces deux facteurs.

Cette distinction s'explique par deux raisons. Premièrement, si la rémunération de nombreux contribuables évolue dans la même direction – sous l'effet de l'inflation ou de la croissance des gains réels –, l'impact sur la charge fiscale moyenne et sur les recettes publiques totales peut être substantiel et doit être pris en compte dans l'examen de la politique fiscale. Par exemple, une question intéressante est de savoir si des initiatives politiques ont permis de compenser le freinage fiscal et, de la même façon, dans quelle

mesure les pouvoirs publics s'appuient sur l'effet de freinage fiscal pour accroître leurs recettes.

Deuxièmement, il peut être utile d'évaluer comment la pression fiscale aurait évolué si les niveaux du salaire moyen étaient restés identiques. Par exemple, dans une période de croissance du chômage, le salaire moyen augmentera si les titulaires de bas salaires ont plus de risques de perdre leur emploi que les salariés mieux payés. Si l'on pense que les changements du salaire moyen observés sont principalement dus à de telles transformations dans la composition de la main-d'œuvre, et non à des variations des salaires individuels, isoler les effets des mesures politiques peut faciliter l'interprétation des comparaisons de charges fiscales.

La section suivante résume les évolutions de la politique fiscale et leurs conséquences sur la charge fiscale en 2000 et 2006 à différents points de l'échelle de distribution des salaires. Après avoir étudié la tendance générale dans les pays de l'OCDE sur cette période, l'examen s'intéresse aux pays présentant des caractéristiques qui s'écartent fortement de cette tendance. Cette section est suivie d'une analyse des modifications de la structure fiscale (section 3), qui étudie l'importance relative des impôts sur le revenu, des cotisations sociales et des taxes sur les salaires. La section 4 examine de plus près les gagnants et les perdants des réformes fiscales récentes, sur la base d'une représentation graphique de l'évolution de la charge fiscale pour une large fourchette de niveaux de salaires, et pour différentes situations familiales. Les changements observés sont alors décomposés pour isoler les effets des mesures politiques d'une part, et ceux du freinage fiscal d'autre part. La dernière section résume et analyse les répercussions politiques.

## 2. Évolution de la charge fiscale

Le tableau A1 en annexe résume les changements des politiques fiscales intervenus entre 2000 et 2006 ; il présente les principales tendances concernant les impôts sur le revenu et les cotisations sociales en utilisant un format identique pour tous les pays<sup>1</sup>. Il illustre notamment les limites de tranches d'imposition, les crédits d'impôt, les taux de prestations et d'autres montants pertinents, exprimés en pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen (SOM) dans tous les pays et pour les deux années<sup>2</sup>. Ce format est choisi afin de faciliter les comparaisons, mais ne constitue pas une formule standard pour ajuster ces montants au fil du temps (voir les notes au bas du tableau pour de plus amples informations).

Sur cette période, les barèmes de l'impôt sur le revenu sont devenus moins progressifs, avec une diminution du nombre de tranches d'imposition et un resserrement de l'écart des taux entre les tranches inférieure et supérieure (colonne 2 du tableau S.A1a). Sur les 30 pays de l'OCDE, trois seulement ont augmenté le nombre de taux d'imposition (**Canada, Portugal, États-Unis**) et cinq autres appliquent les mêmes taux qu'en 2000 (**Japon, Nouvelle-Zélande, Pologne, Suède, Royaume-Uni**). Deux pays appliquent des barèmes uniques (uniformes) en 2006 (**Islande, République slovaque**). Parallèlement, de nombreux pays ont comprimé le barème fiscal avec des taux marginaux qui se situent plus bas sur l'échelle des salaires en 2006 (colonne 1 du tableau S.A1a). Pourtant, plusieurs pays qui ont abaissé le plus le seuil d'accès à la tranche d'imposition maximale ont réduit parallèlement les taux marginaux (**Belgique, Allemagne, Grèce, Islande, Corée, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Turquie**). Les exceptions à cette tendance sont l'**Autriche**, la **République tchèque**, la **Nouvelle-Zélande**, la **Pologne** et la **Suisse**, qui ont comprimé

davantage leurs barèmes d'imposition en 2006, alors que les taux marginaux sont restés les mêmes qu'en 2000. L'unité fiscale de base est restée inchangée dans tous les pays (imposition séparée dans 20 pays, imposition conjointe dans 10), bien que la **République tchèque** ait introduit l'imposition conjointe pour les familles avec enfants (colonne 4). Les taux d'impôt sur le revenu au niveau infranational ont eu tendance à augmenter légèrement entre 2000 et 2006, bien que les tendances puissent varier d'une région ou d'une municipalité à l'autre d'un pays donné (colonnes 5, 6 et 7).

Quelques pays se sont éloignés des déductions fiscales et des abattements, qui profitent essentiellement aux titulaires de revenus élevés, en faveur des crédits d'impôt qui bénéficient davantage aux contribuables à faibles revenus (**République tchèque, Pays-Bas, Suède**). De la même manière, plusieurs pays ont adopté des prestations ou des crédits d'impôt conditionnés à l'emploi (**Belgique, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande**) ou ont assoupli les conditions d'éligibilité de mesures existantes (**Royaume-Uni**). La plupart de ces prestations nouvelles ou supplémentaires liées à l'exercice d'un emploi ciblent les familles avec enfants. Les trois dernières colonnes du tableau S.A1a montrent que d'autres formes de prestations familiales ont été révisées à la hausse dans la plupart des pays (les plafonds de prestations figurant à la colonne 8 englobent les prestations en espèces et les crédits d'impôt généralement perçus par un parent qui travaille). Pourtant, rapportées aux niveaux de rémunération, les prestations ont diminué en **Finlande, Islande, Italie, Norvège, République slovaque** et au **Portugal**.

L'évolution des taux de cotisations sociales est moins tranchée (tableaux S.A1b et S.A1c). Dans la plupart des pays, les salariés étaient assujettis à des taux pratiquement identiques les deux années, bien que les taux de cotisation aient augmenté en **Allemagne**, en **Corée**, en **Pologne**, en **République slovaque**, en **Turquie** et au **Royaume-Uni**. Les taux des cotisations patronales ou des taxes sur les salaires sont restés inchangés ou ont diminué dans la plupart des pays. Toutefois, comme l'explique la section suivante, un relèvement des taux ou des modifications dans la structure des barèmes de cotisation ont accru les cotisations patronales ou les taxes sur les salaires dans une minorité de pays, dont la **France**, le **Japon**, les **Pays-Bas** et la **Turquie**. Quelques pays, dont les Pays-Bas, ont revu le poids relatif des cotisations sociales payées aux organismes publics et de celles versées aux compagnies d'assurance privées (voir les tableaux S.A1 et S.A2 en annexe). Ces cotisations à des entités privées ne constituent pas un impôt au sens de la définition de l'OCDE, et ne sont donc pas prises en compte dans les résultats présentés ci-dessous. Toutefois, elles peuvent être importantes pour l'interprétation des mesures de la charge fiscale présentées dans ce document, car les cotisations gérées par des entités privées influent probablement sur les coûts de la main-d'œuvre et sur la rémunération nette des salariés, surtout si les versements sont obligatoires.

## 2.1. Mesures générales de la charge fiscale

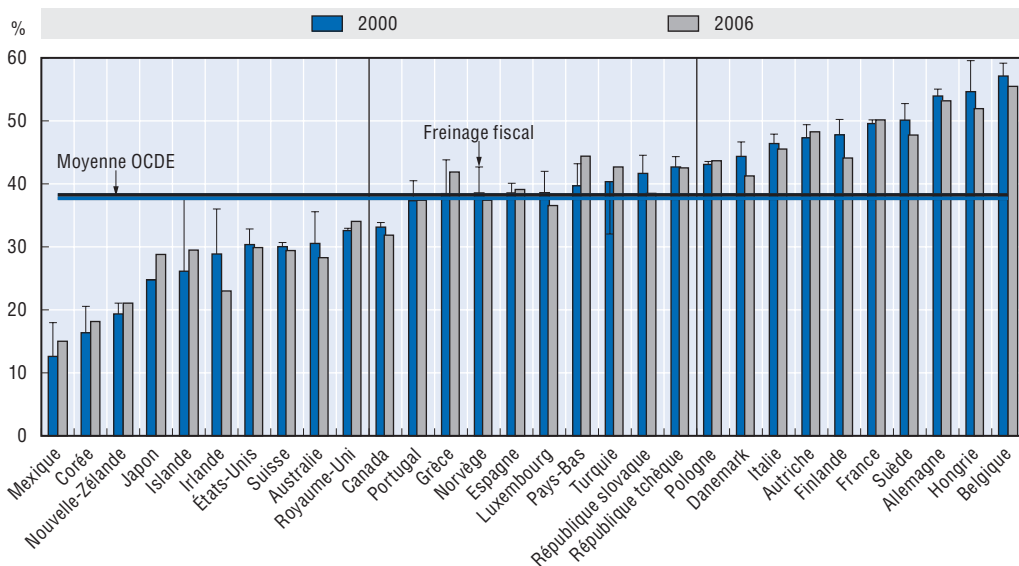
Le principal indicateur de la charge fiscale utilisé dans la publication *Les impôts sur les salaires*, ainsi que dans le présent chapitre, est le coin fiscal. Ce concept indique la différence entre les coûts de main-d'œuvre pour l'employeur et la rémunération après impôt (ou nette) du salarié. Le coin fiscal est calculé en additionnant les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et des employeurs, les taxes sur les salaires et l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et en retranchant les prestations familiales. Il s'agit donc d'une mesure globale qui ne reflète pas nécessairement les changements intervenus dans un domaine spécifique (impôt sur le revenu par exemple) dès lors qu'ils

sont compensés par des changements dans un autre domaine (cotisations sociales par exemple). Le coin fiscal est exprimé en pourcentage des coûts de la main-d'œuvre pour l'employeur (salaires bruts, cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires)<sup>3</sup>.

Le coin fiscal pour un salarié célibataire dont la rémunération correspond au salaire de l'ouvrier moyen (SOM) est resté pratiquement inchangé pour l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique S.1). Cette absence de changement notable dans un sens ou dans l'autre est remarquable dans la mesure où plusieurs pays ont enregistré de fortes variations de la charge fiscale sur cette période de six ans. En outre, des effets de freinage fiscal importants (lignes grisées dans le graphique S.1) dans certains pays semblent avoir largement compensé les mesures politiques visant à alléger la pression fiscale pour les salariés moyens<sup>4</sup>. En l'absence de mesures d'ajustement automatiques ou discrétionnaires, l'inflation et la croissance des gains réels auraient augmenté le coin fiscal de 2.6 % en moyenne.

Ces résultats sont détaillés dans le tableau S.1 qui résume la variation de la charge fiscale à différents niveaux de rémunération. Pour synthétiser l'évolution pour les bas, moyens et hauts salaires, le tableau S.1 calcule la *moyenne* de la variation de la charge fiscale sur quatre intervalles de gains : 33 % à 67 %, 67 % à 100 %, 100 % à 150 % et 150 % à 200 % du SOM (voir les notes se rapportant au tableau S.1). Comparativement aux salariés dont la rémunération est égale à la moyenne, on constate des baisses d'impôt modérées de 0.9 % en moyenne pour les bas salaires, même si les effets de freinage fiscal sont

Graphique S.1. **Coin fiscal en 2000 et 2006**  
Salarié célibataire, salaire moyen



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250282486364>


Note : L'effet de freinage fiscal dans la figure tient compte à la fois de l'inflation et de la croissance des gains réels. C'est la variation de la charge fiscale qui aurait été observée entre 2000 et 2006 en l'absence de mesures politiques ponctuelles ou d'ajustements automatiques (« indexation » pour tenir compte de l'inflation). En d'autres termes, la somme de l'effet de freinage fiscal et du coin fiscal en 2000 représente le coin fiscal qui serait généré par le système fiscal non ajusté de l'année 2000 pour un contribuable dont la rémunération est égale à la moyenne de 2006.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication de l'OCDE *Les impôts sur les salaires*

Tableau S.1. **Coin fiscal : variation entre 2000 et 2006**

Salarié célibataire, différents niveaux de salaires, en %

	SOM		33-67 % du SOM		67-100 % du SOM		100-150 % du SOM		150-200 % du SOM	
	Variation réelle	Freinage fiscal	Variation réelle	Freinage fiscal	Variation réelle	Freinage fiscal	Variation réelle	Freinage fiscal	Variation réelle	Freinage fiscal
Australie	-2.2	+5.0	+0.1	+4.6	-1.4	+4.5	-3.3	+4.6	-3.6	+3.4
Autriche	+0.9	+2.1	-0.3	+2.4	+0.8	+2.0	+1.0	+1.0	+0.2	-1.5
Belgique	-1.6	+2.1	-3.3	+5.1	-1.6	+2.3	-1.5	+1.9	-1.9	+1.6
Canada	-1.3	+0.7	-1.1	+1.0	-1.0	+1.3	-1.6	+0.4	-2.3	+0.9
Rép. tchèque	-0.1	+1.6	-1.7	+1.3	-0.6	+1.5	+0.3	+1.6	+1.3	+2.0
Danemark	-3.1	+2.3	-1.5	+1.0	-2.9	+1.4	-2.6	+2.3	-2.0	+1.7
Finlande	-3.7	+2.4	-4.3	+2.4	-3.6	+2.6	-3.4	+2.5	-3.5	+2.1
France	+0.6	+0.6	-6.5	+3.6	+0.0	+0.8	+1.0	+0.7	+1.5	+0.9
Allemagne	-0.8	+1.1	+0.3	+1.9	-0.6	+1.5	-1.4	+0.4	-2.0	-0.2
Grèce	+3.4	+5.4	+0.0	+2.0	+2.0	+4.4	+3.3	+5.0	+3.9	+5.2
Hongrie	-2.7	+4.9	-9.2	+4.5	-5.3	+6.1	-2.8	+1.9	-2.3	-0.5
Islande	+3.4	+11.6	+6.9	+10.0	+4.1	+7.2	+2.7	+10.7	-4.3	+3.4
Irlande	-5.9	+7.1	-4.3	+7.0	-4.3	+7.3	-6.3	+5.4	-5.3	+2.6
Italie	-0.9	+1.5	-1.9	+1.9	-0.7	+1.4	-1.1	+1.2	-0.3	+1.4
Japon	+4.0	-0.0	+4.0	-0.0	+4.0	-0.0	+3.9	-0.1	+2.9	-0.0
Corée	+1.8	+4.2	+1.0	+1.0	+1.3	+2.8	+2.4	+5.1	+0.2	+4.5
Luxembourg	-2.0	+3.4	-1.8	+2.4	-2.2	+3.0	-2.4	+2.9	-3.1	+1.3
Mexique	+2.4	+5.4	+4.1	+4.0	+3.5	+6.2	+3.0	+5.6	+2.4	+5.3
Pays-Bas	+4.7	+3.5	-2.8	+2.9	-0.4	-0.9	+2.2	+1.6	+1.0	+2.2
Nouvelle-Zélande	+1.7	+1.7	+0.5	+0.5	+0.6	+0.6	+2.2	+2.2	+2.5	+2.5
Norvège	-1.1	+4.1	-1.2	+2.3	-0.6	+3.4	-1.6	+3.3	-2.2	+2.4
Pologne	+0.6	+0.5	+0.5	+0.9	+0.6	+0.6	+0.6	+0.4	+1.0	+1.5
Portugal	+0.1	+3.2	-0.7	+2.8	+0.1	+3.6	+0.1	+3.5	+0.7	+3.6
Rép. slovaque	-3.2	+2.9	-6.3	+1.7	-3.9	+2.2	-3.5	+2.6	-4.7	+0.2
Espagne	+0.5	+1.5	+1.0	+2.5	+0.7	+1.7	+0.7	+0.8	+1.6	-1.0
Suède	-2.4	+2.6	-2.9	+1.0	-2.5	+1.4	-2.0	+2.1	-1.1	+1.9
Suisse	-0.6	+0.7	-0.5	+0.5	-0.6	+0.6	-0.6	+0.8	-0.8	+0.8
Turquie	+2.3	-8.3	+2.9	-1.4	+2.5	-7.1	+5.0	-6.3	+9.9	-3.2
Royaume-Uni	+1.5	+0.4	+1.7	+3.1	+1.5	+1.6	+1.7	+1.8	+2.0	+2.2
États-Unis	-0.5	+2.5	-0.5	+1.3	-0.5	+1.3	-0.9	+2.1	-1.6	+1.5
Moyenne de l'OCDE	-0.1	+2.6	-0.9	+2.5	-0.4	+2.2	-0.2	+2.3	-0.3	+1.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/254444387663>

Note : Les variations indiquées pour les fourchettes équivalentes à 33 %-67 %, 67 %-100 %, 100 %-150 % et 150 %-200 % du SOM sont calculées en établissant la moyenne des variations sur une fourchette de gains situés à 1 % d'intervalle (par exemple, dans la tranche de 100-150 % du SOM, la moyenne est calculée sur 51 points).

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

maximums pour cette catégorie. On notera avec intérêt que le coin fiscal a légèrement baissé aux niveaux de salaires supérieurs à la moyenne.

Par rapport à la tendance générale dans l'OCDE, les réductions maximales et les plus uniformes du coin fiscal dans une large fourchette de niveaux de rémunération concernent le **Danemark**, la **Finlande**, l'**Irlande**, le **Luxembourg**, la **Norvège**, la **République slovaque** et la **Suède**. Dans la moitié de ces pays, le coin fiscal était supérieur à la moyenne de l'OCDE en 2000. En **République slovaque**, le coin fiscal a été ramené à un taux aujourd'hui proche de la moyenne de l'OCDE (voir néanmoins le tableau S.A2 en annexe), tandis qu'au **Danemark**, en **Finlande**, en **Hongrie** et en **Suède**, il reste supérieur à la moyenne en 2006, malgré les réductions.

Plusieurs pays ont mis en œuvre des réductions d'impôt plus ciblées. Les salariés percevant un salaire inférieur à 67 % du SOM ont bénéficié de diminutions supérieures à la moyenne en **Belgique, France, Hongrie, Italie**, aux **Pays-Bas** et au **Portugal**. En **Australie, Allemagne, Islande, Irlande** et au **Luxembourg** (et, dans une moindre mesure, au **Canada** et en **Norvège**), les réformes fiscales ont eu tendance à atténuer la progressivité de la structure d'imposition, et les titulaires de hauts salaires ont bénéficié de baisses d'impôt beaucoup plus substantielles que ceux qui se situent au milieu et en bas de la fourchette des rémunérations. Aux **États-Unis**, les réductions d'impôt entre 2000 et 2006 ont surtout profité aux titulaires de hauts revenus.

Alors qu'en moyenne, le coin fiscal a légèrement diminué dans l'OCDE, on constate des hausses importantes de la charge fiscale dans neuf pays. En **Grèce**, en **Islande**, au **Mexique**, en **Nouvelle-Zélande** et en **Espagne**, ces augmentations étaient principalement dues à l'alourdissement du poids de l'impôt sur le revenu, tandis qu'au **Japon**, les cotisations de sécurité sociale se sont accrues (les variations de l'impôt sur le revenu étant marginales). En **Turquie**, en **Corée** et au **Royaume-Uni**, les impôts sur le revenu comme les cotisations sociales ont augmenté. Dans la plupart de ces pays, le coin fiscal était inférieur à la moyenne de l'OCDE en 2000, et le restait après les augmentations. Toutefois, dans trois pays (**Grèce, Espagne** et **Turquie**), il a augmenté en partant d'un niveau qui était déjà proche de la moyenne de l'OCDE en 2000. Lorsqu'elles se sont produites, les augmentations d'impôts étaient généralement plus prononcées dans les tranches de salaires supérieures, renforçant l'effet redistributif du système fiscal. Les exceptions sont l'**Islande**, le **Japon** et le **Mexique**, où l'effet a été plutôt régressif et où la charge globale générée par les impôts et par les cotisations s'est surtout alourdie pour les bas à moyens salaires.

Dans la plupart des pays où la pression fiscale s'est accrue, l'augmentation n'a généralement pas égalé l'effet de freinage fiscal : le freinage a été compensé partiellement, mais pas entièrement, par des ajustements automatiques ou discrétionnaires de la politique fiscale. Les exceptions sont la **Nouvelle-Zélande** (où l'augmentation du coin fiscal pour les contribuables célibataires était exclusivement due au freinage fiscal), le **Japon** (où la pression fiscale s'est alourdie malgré des gains nominaux constants, et donc l'absence de freinage fiscal) et la **Turquie** (où, faute de mesures correctrices, une inflation supérieure à 200 % pendant les six années aurait fait franchir à la majorité des contribuables le plafond des cotisations sociales, réduisant leur coin fiscal global et générant donc un freinage fiscal négatif). Aux **Pays-Bas**, une fraction importante de l'augmentation de la charge fiscale supportée par les salariés moyens célibataires était imputable aux réformes des cotisations d'assurance maladie ; néanmoins, cette évolution a probablement eu peu de conséquences sur les coûts de la main-d'œuvre ou sur le revenu net des contribuables concernés (voir le tableau S.A2 en annexe).

L'ampleur des variations des niveaux de salaires détermine dans une large mesure l'importance des effets de freinage fiscal potentiels. Le tableau S.A3 en annexe montre que, sur la période 2000-06, les salaires moyens ont progressé de plus de 40 % dans neuf pays. En l'absence de mesures politiques correctrices automatiques ou discrétionnaires, les effets de freinage fiscal auraient été considérables dans ces pays. Dans la moitié d'entre eux environ, l'inflation était le principal facteur d'augmentation des salaires nominaux. Mais en **République tchèque, Grèce, Hongrie** et **Corée**, la croissance des salaires réels a dépassé les hausses de prix.

L'encadré 1 aborde les mécanismes et les facteurs aboutissant au freinage fiscal. Un simple graphique illustre le lien entre les hausses de rémunération et le freinage fiscal parmi les pays (tableau S.2, côté droit). Néanmoins, toute hausse de salaires amplifiera l'augmentation de la charge fiscale si le système fiscal est plus progressif. Ainsi, le diagramme de dispersion dans le panneau de gauche du graphique S.2 montre un lien étroit entre l'effet de freinage fiscal et la progressivité de l'impôt dans les différents pays.

### Encadré 1. **Freinage fiscal : conséquences sur les recettes fiscales et l'inégalité des revenus.**

Les études qui portent sur les effets du freinage fiscal se concentrent principalement sur le rôle de l'inflation (Heinemann, 2001). Toutefois, les mécanismes sont les mêmes, que la hausse des niveaux de rémunération soit due à l'inflation ou à la croissance des salaires réels. Pourtant, les hausses d'impôts qui résultent de l'inflation sont probablement plus préoccupantes, dans la mesure où elles peuvent survenir alors que les gains réels restent largement inchangés, de sorte que les revenus réels après impôts peuvent diminuer lorsque la pression fiscale augmente.

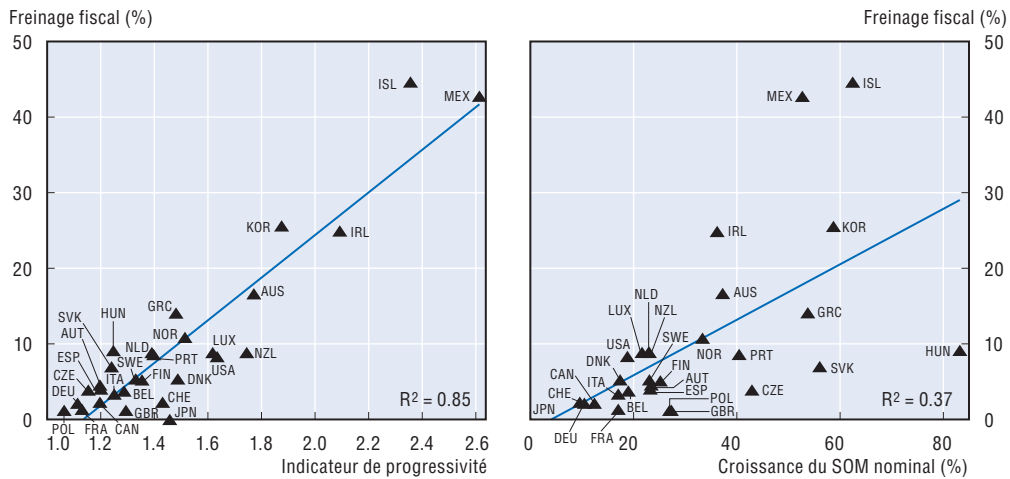
L'inflation réduit la valeur réelle des limites de tranches d'imposition. Dans un système d'impôt progressif, les contribuables dont les revenus réels sont inchangés se retrouvent dans une tranche d'imposition supérieure (d'où le concept de dérive fiscale). Toutefois, une fraction plus élevée de leur revenu imposable étant taxée à un taux supérieur, la pression fiscale change même pour les contribuables qui ne passent pas dans la tranche supérieure. En outre, l'inflation érode la valeur réelle des indemnités non imposables, des déductions d'impôt uniformes, des crédits d'impôt et des prestations en espèces. Étant donné qu'une partie de ces mesures cible les contribuables à bas revenus, le freinage fiscal peut réduire la progressivité de l'impôt.

Néanmoins, les résultats empiriques montrent que les systèmes d'imposition n'en deviennent pas nécessairement moins redistributifs (Immervoll, 2005). En effet, même avec une progressivité réduite, les impôts sur le revenu résorbent toujours les inégalités dans la mesure où la pression fiscale est plus forte sur les ménages aisés. Comme le freinage fiscal augmente les recettes globales générées par l'impôt sur le revenu, l'effet égalisateur de cet impôt sera probablement renforcé, malgré la progressivité réduite.

Même lorsque l'inflation est faible, les effets sur les recettes peuvent être considérables. Bien que les ajustements discrétionnaires ou automatiques annuels des limites de tranches d'imposition et d'autres paramètres politiques définis de façon nominale garantissent des recettes fiscales stables, des ajustements sporadiques à plusieurs années d'intervalle ont un effet cumulatif sur la pression fiscale. Par exemple, une étude comparative de trois pays européens suggère que, sans ajustements, l'inflation aux Pays-Bas aurait dopé les recettes fiscales de 50 % des recettes annuelles de l'impôt sur le revenu entre 1998 et 2003 (Immervoll, *op. cit.*).

Pour éviter les augmentations d'impôt induites par l'inflation, de nombreux pays de l'OCDE procèdent à des ajustements automatiques en fonction de l'inflation (« indexation ») – voir le tableau S.A4 en annexe. Toutefois, ces mesures sont de portée variable et, en général, ne parviennent pas à ajuster tous les montants, seuils et limites pertinents pour le calcul de l'impôt. En outre, les ajustements peuvent s'effectuer avec un décalage important dans le temps, et peuvent être supprimés si l'inflation reste inférieure à certains seuils. Seuls trois pays de l'OCDE ajustent régulièrement leurs barèmes de l'impôt sur le revenu en fonction des variations des gains réels.

Graphique S.2. Déterminants du freinage fiscal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250282582720>

Note : L'effet de freinage fiscal traduit le changement relatif du coin fiscal dans un système fiscal non ajusté entre 2000 et 2006, c'est-à-dire en l'absence de mesures correctrices automatiques ou discrétionnaires. L'indicateur de progressivité est l'élasticité de la charge fiscale totale pour un salarié célibataire durant l'année de base (2000), mesurée dans la fourchette de 100 % à 167 % du salaire moyen. Les données pour la Turquie ne sont pas représentées (croissance du SOM nominal supérieure à 180 %, mesure de la progressivité de 0.6 et freinage fiscal de -20.6 %).

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*, tableau S.1 et tableau S.A3.

Par conséquent, le freinage fiscal est limité dans plusieurs pays où les hausses de salaires ont été considérables, mais où les barèmes d'imposition sont relativement uniformes comparativement à d'autres pays de l'OCDE (**République tchèque, Pologne, République slovaque et Royaume-Uni**).

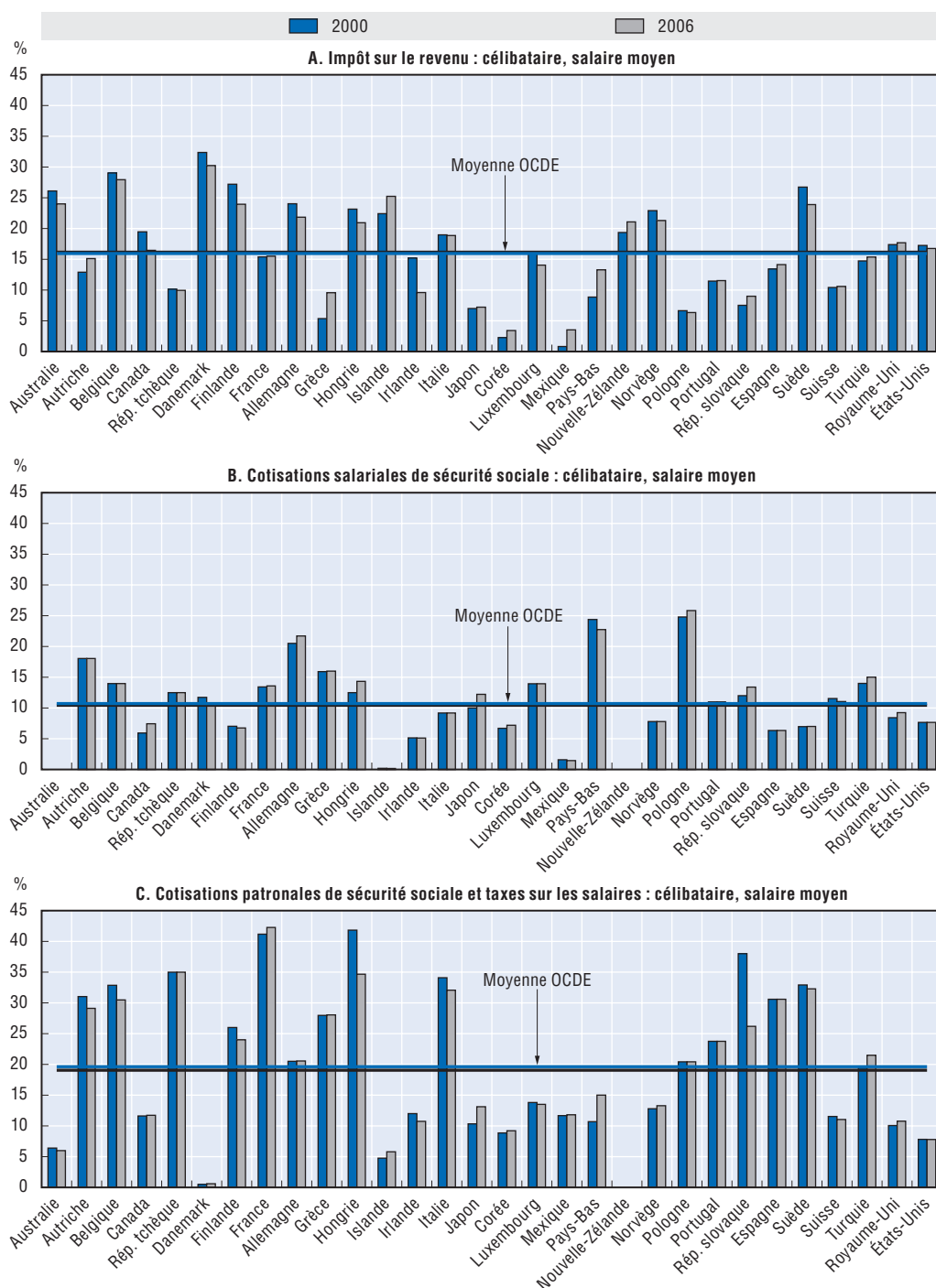
### 3. Évolution de la structure fiscale

Aucun des trois composants du coin fiscal global n'a enregistré de variation substantielle entre 2000 et 2006 lorsque l'on considère l'OCDE dans son ensemble (graphique S.3 a-c). En moyenne pour les pays, les cotisations sociales patronales et les taxes sur les salaires représentaient le principal composant fiscal en 2000 comme en 2006.

Bien que la moyenne des pays soit restée pratiquement identique, les différences entre les deux années sont considérables pour certains pays. La charge de l'impôt sur le revenu pour les contribuables célibataires dont la rémunération est égale à la moyenne a fortement augmenté en **Grèce**, en **Islande**, au **Mexique** et aux **Pays-Bas**<sup>5</sup>, alors que des réductions substantielles de l'impôt sur le revenu ont été opérées en **Finlande**, **Allemagne**, **Hongrie**, **Irlande** et **Suède**. Ces augmentations concernaient essentiellement des pays où la charge représentée par l'impôt sur le revenu était inférieure à la moyenne et *vice versa* ; par conséquent, on a assisté, entre 2000 et 2006, à une certaine convergence du poids de l'impôt sur le revenu vers la moyenne de l'OCDE<sup>6</sup>.

Au niveau du salaire moyen, les variations des cotisations de sécurité sociale étaient plus limitées, surtout pour les salariés. En moyenne, pour l'ensemble des pays, les cotisations patronales et les taxes sur les salaires sont presque deux fois supérieures à la part salariale, allant de zéro et moins de 1 % en **Nouvelle-Zélande** et au **Danemark** à plus

Graphique S.3. **Structure fiscale au niveau du salaire moyen**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250354640663>

Note : Les composants du coin fiscal sont exprimés en pourcentage des salaires bruts.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

de 40 % en **France**. Les plus fortes baisses des cotisations patronales ont été mises en œuvre en **Hongrie**, mais on constate des hausses importantes au **Japon**. Aux **Pays-Bas** et en **République slovaque**, les cotisations patronales pour un salarié moyen ont subi d'importants changements, mais les cotisations privées obligatoires ont évolué en sens inverse (voir le tableau S.A2 en annexe).

#### 4. Les gagnants et les perdants de la réforme fiscale

Mesurer les variations de la pression fiscale à plusieurs niveaux de rémunération est utile pour résumer les tendances au sein de l'OCDE. Néanmoins, ces mesures sont susceptibles de masquer des changements importants survenus dans certains pays. Pour analyser les effets de ces changements politiques sur les salariés sur toute la plage des rémunérations, et déterminer ainsi les « gagnants et les perdants » des réformes, cette section présente des graphiques qui donnent une image plus détaillée de l'évolution de la charge fiscale.

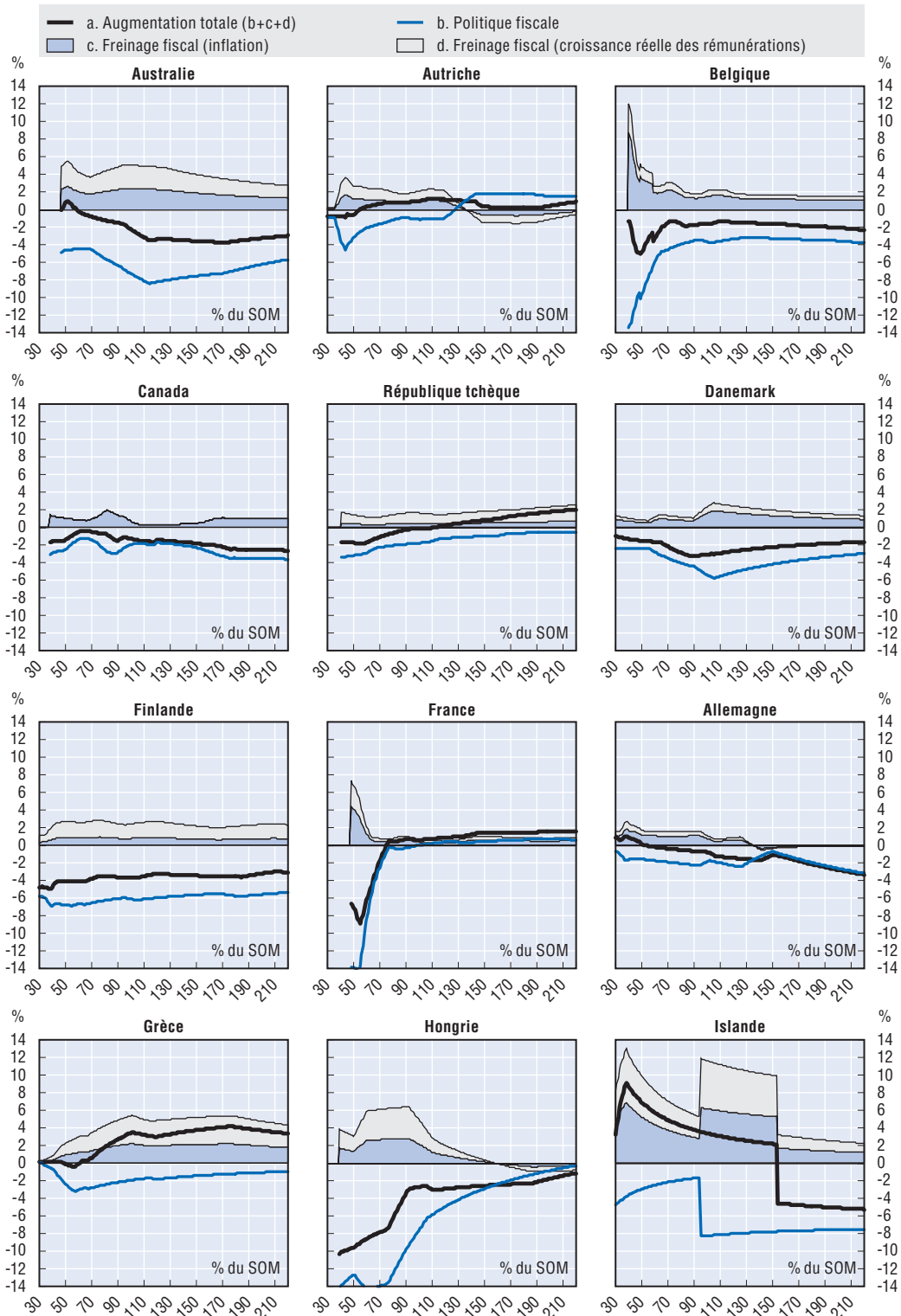
##### Célibataires

La graphique S.4 illustre les conséquences des mesures de politique fiscale et du freinage fiscal sur la charge fiscale des célibataires aux niveaux de rémunération inférieur, moyen et supérieur. Elle tient compte des niveaux de rémunération compris entre 30 % et 220 % du salaire moyen (voir les notes se rapportant à la figure pour plus de détails)<sup>7</sup>. Dans la plupart des pays, la variation globale du coin fiscal a eu tendance à avantager les titulaires de bas salaires (ligne noire continue). Pourtant, dans une minorité importante de pays, les réformes fiscales conjuguées au freinage fiscal ont surtout bénéficié aux catégories à hauts revenus (**Australie, Canada, Allemagne, Islande, Japon, Luxembourg, Norvège et États-Unis**).

En l'absence d'interventions politiques automatiques ou discrétionnaires, les effets de freinage fiscal auraient augmenté considérablement le coin fiscal dans pratiquement tous les pays (les zones grisées représentent l'effet de freinage fiscal dû respectivement à l'inflation et à la croissance des gains réels)<sup>8</sup>. Les hausses d'impôt provoquées par le freinage fiscal sont souvent particulièrement sensibles aux niveaux inférieurs de rémunération. Les allègements d'impôt ciblant les contribuables à bas revenus sont la principale raison de ce phénomène. Lorsque les salaires franchissent une certaine limite, ces allègements peuvent ne plus s'appliquer. En outre, la valeur de ces allègements rapportée à la pression fiscale diminue à mesure que les salaires augmentent. Par exemple, compte tenu de l'augmentation moyenne des salaires d'environ 19 % en **Belgique** et de 17 % en **France**, de nombreux contribuables à faibles revenus éligibles à des cotisations (patronales) de sécurité sociale réduites en 2000 auraient été privés d'une grande partie de ces réductions en 2006. Pourtant, malgré cet effet de freinage fiscal, la pression fiscale sur les titulaires de bas revenus en Belgique et en France s'est en fait allégée au cours de cette période. Les mesures politiques visant à réduire le coût des bas salaires ont plus que compensé l'effet de freinage fiscal et ont réduit le coin fiscal de 8 % en France<sup>9</sup> et de 5 % en Belgique.

Dans plusieurs pays, les barèmes de tout ou partie des cotisations sociales sont régressifs, avec des plafonds qui empêchent les cotisations de dépasser certaines limites. Dans ces cas, les effets de freinage fiscal indiqués dans la graphique S.4 peuvent disparaître ou devenir négatifs, car la pression relative des cotisations diminue à mesure que les gains dépassent ces limites. Cet effet se manifeste surtout en **Autriche, Allemagne,**

Graphique S.4. Différence du coin fiscal entre 2000 et 2006 : Célibataires

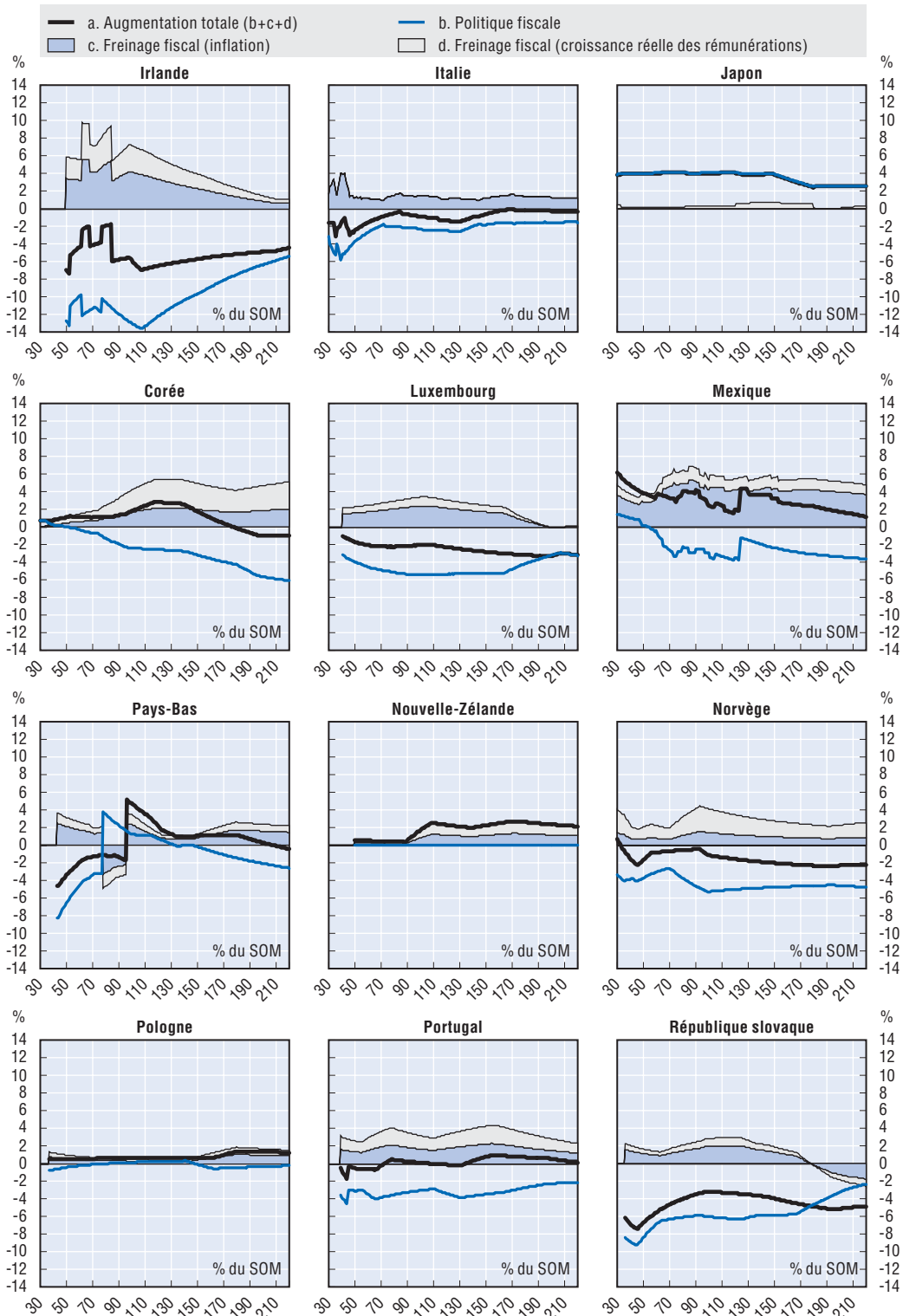


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250406800123>

Note : Différence entre 2006 et 2000 en pourcentage. Les rémunérations inférieures au salaire minimum légal d'un travailleur à temps plein ne sont pas indiquées dans les pays où des salaires minimums sont en vigueur. Les effets des « politiques fiscales » englobent toutes les variations des paramètres fiscaux pertinents, qu'elles soient dues aux réformes fiscales au sens large ou, par exemple, aux mesures d'ajustement énumérées dans le tableau SA4 en annexe. Voir l'annexe B pour plus de détails sur la composition de la charge fiscale.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

Graphique S.4. Différence du coin fiscal entre 2000 et 2006 : Célibataires (suite)

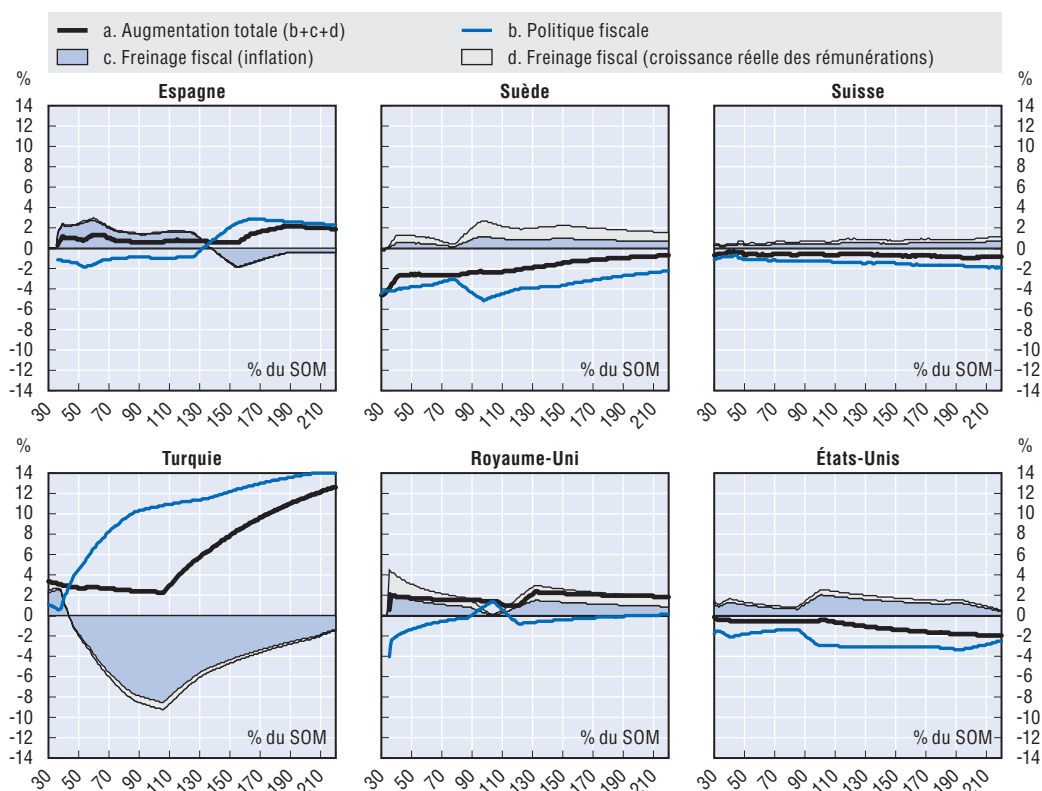


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250406800123>

Note : Différence entre 2006 et 2000 en pourcentage. Les rémunérations inférieures au salaire minimum légal d'un travailleur à temps plein ne sont pas indiquées dans les pays où des salaires minimums sont en vigueur. Les effets des « politiques fiscales » englobent toutes les variations des paramètres fiscaux pertinents, qu'elles soient dues aux réformes fiscales au sens large ou, par exemple, aux mesures d'ajustement énumérées dans le tableau SA.4 en annexe. Voir l'annexe B pour plus de détails sur la composition de la charge fiscale.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

Graphique S.4. Différence du coin fiscal entre 2000 et 2006 : Célibataires (suite)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/250406800123>

Note : Différence entre 2006 et 2000 en pourcentage. Les rémunérations inférieures au salaire minimum légal d'un travailleur à temps plein ne sont pas indiquées dans les pays où des salaires minimums sont en vigueur. Les effets des « politiques fiscales » englobent toutes les variations des paramètres fiscaux pertinents, qu'elles soient dues aux réformes fiscales au sens large ou, par exemple, aux mesures d'ajustement énumérées dans le tableau S.A4 en annexe. Voir l'annexe B pour plus de détails sur la composition de la charge fiscale.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

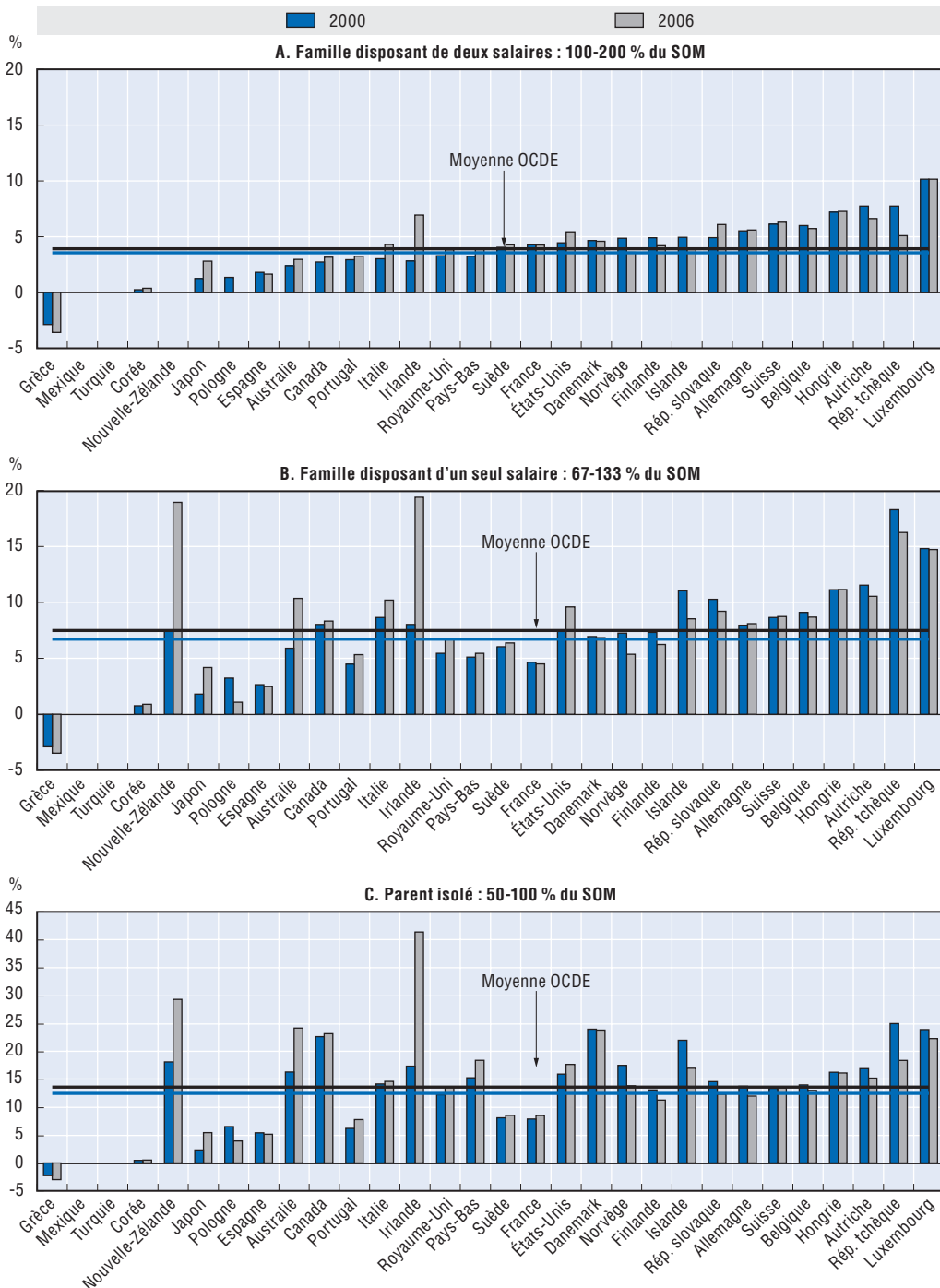
**Hongrie, Luxembourg, République slovaque et Espagne.** Dans la pratique, l'importance de ce mécanisme est néanmoins limitée. La plupart des pays ajustent régulièrement leurs barèmes de cotisations sociales afin de tenir compte de l'évolution des niveaux des salaires ; il est donc peu probable que le freinage fiscal entraîne une baisse substantielle des recettes générées par les cotisations.

### Familles avec enfants

Une façon simple de résumer l'influence des dispositions fiscales pour les familles sur le coin fiscal est de comparer la pression fiscale à un niveau donné de rémunération pour les familles avec et sans enfants. La graphique S.5 illustre l'avantage fiscal dont bénéficient les familles avec enfants. Cet avantage peut être substantiel, reflétant à la fois les coûts supplémentaires que les parents supportent et des objectifs de politique sociale plus larges. La valeur des réductions d'impôt pour enfants à charge a augmenté dans la plupart des pays, témoignant souvent de l'inquiétude suscitée par la faiblesse des taux de natalité ou par la pauvreté infantile<sup>10</sup>.

En moyenne, pour l'ensemble des pays, la présence de deux enfants réduit le coin fiscal total des familles biparentales de 4 % (familles disposant de deux salaires) à 7,5 % (couple disposant d'un salaire unique). Pourtant, aux niveaux de rémunération indiqués,

Graphique S.5. Prestations familiales et réductions d'impôt :  
Avantage fiscal pour les familles avec enfants



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250412106607>

Note : Les pays sont classés en fonction des résultats pour une famille disposant de deux salaires pour l'année 2000. L'avantage fiscal est exprimé en pourcentage des coûts totaux de main-d'œuvre et représente la différence entre le coin fiscal pour une famille sans enfants et une famille analogue avec deux enfants (voir la partie IV pour connaître les groupes d'âge étudiés dans ces calculs). Les prestations familiales varient selon le niveau de rémunération. Les résultats sont donc basés sur une moyenne des coins fiscaux à différents niveaux de rémunération, à savoir : 50 % à 100 % du SOM dans le cas d'un parent isolé ; 67 % à 133 % du SOM dans le cas d'une famille disposant d'un salaire unique ; et 33 % à 133 % du SOM dans le cas d'une famille disposant de deux salaires (dont l'autre conjoint perçoit 67 % du SOM).

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

les prestations familiales ou les réductions d'impôt sont devenues beaucoup plus faibles, voire inexistantes dans quelques pays (**Grèce**<sup>11</sup>, **Corée**, **Mexique**, **Pologne** et **Turquie**).

Les prestations familiales ou les réductions d'impôt pour enfants à charge sont beaucoup plus élevées pour les parents isolés à bas revenus que pour les familles biparentales (panneau c de la graphique S.5). La moyenne de l'OCDE a augmenté entre 2000 et 2006, passant de 12.7 % à 13.6 %. À près de 10 % ou plus, les augmentations les plus généreuses concernaient l'**Australie**, l'**Irlande** et la **Nouvelle-Zélande**. Pourtant, les parents isolés à bas salaires ont vu leurs avantages fiscaux rognés dans de nombreux pays. C'est notamment le cas en **République tchèque**, en **Islande** et en **Norvège**, où les réductions d'impôt pour les parents isolés étaient auparavant supérieures à la moyenne de l'OCDE.

En raison des crédits d'impôt majorés et de l'augmentation des prestations familiales pour cette catégorie, il y a plus de risques que l'inflation et la croissance des gains réels érodent la valeur de ces mesures de soutien comparativement aux salaires moyens et en termes réels. En moyenne, les effets de freinage fiscal pour les parents isolés atteignent 7 % dans les tranches de bas salaires (contre environ 2 % pour les célibataires).

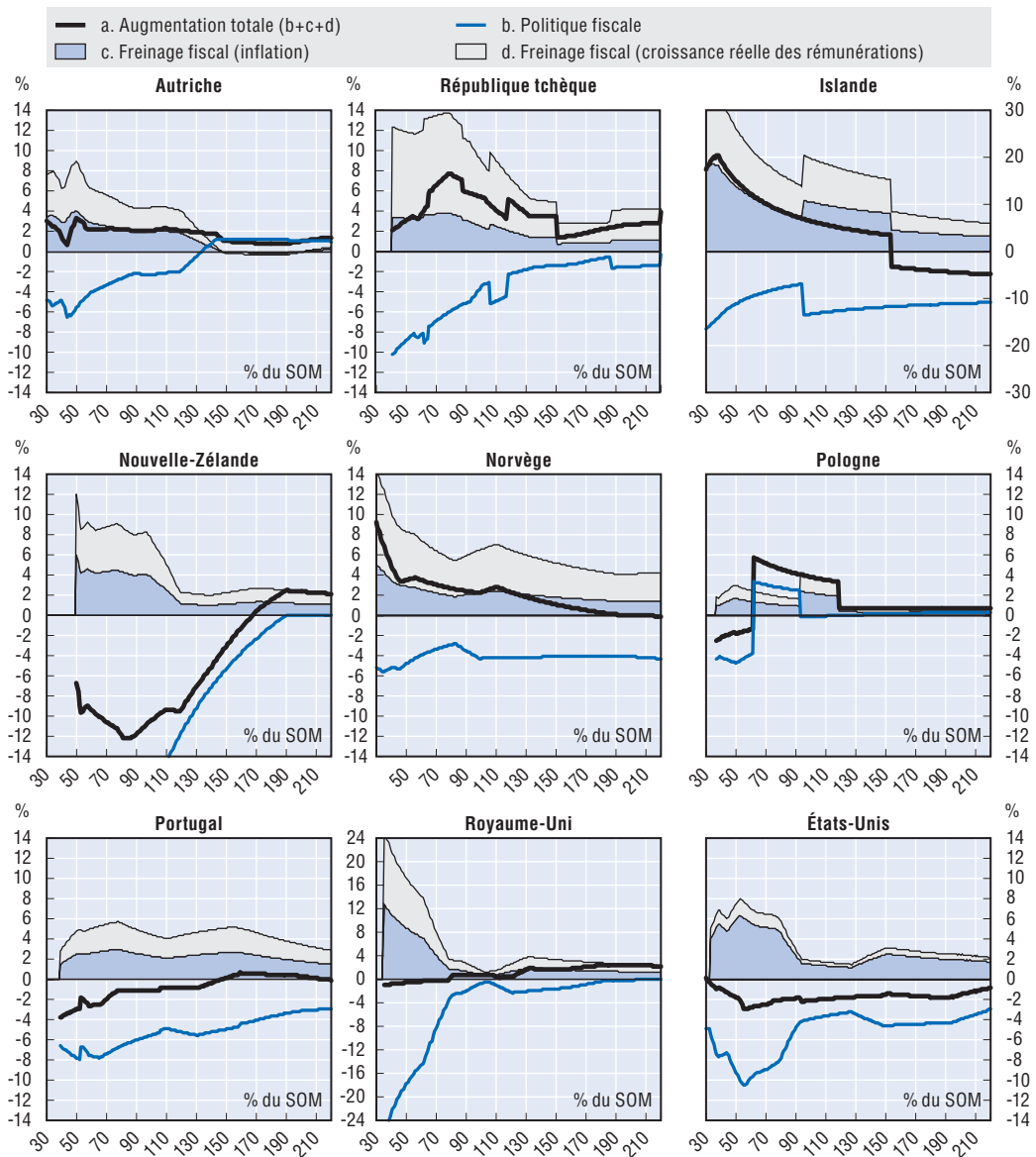
Le graphique S.6 fournit des résultats plus détaillés pour les parents isolés dans une sélection de pays où la pression fiscale diffère de la tendance générale au sein de l'OCDE (une série complète de résultats est disponible sur l'Internet : voir les notes sous la figure). La comparaison des tendances de la pression fiscale pour un célibataire et un parent isolé montre que le coin fiscal des parents isolés en **Nouvelle-Zélande**, au **Portugal** et aux **États-Unis** a sensiblement baissé, alors même que la charge de l'impôt a augmenté (ou n'a que faiblement baissé) pour les célibataires sans enfants (comparaison des graphiques S.6a et S.4). Parmi les pays où la charge fiscale s'est accrue, cinq seulement (**Autriche**, **République tchèque**, **Islande**, **Norvège** et **Pologne**) ont enregistré des augmentations d'impôt beaucoup plus fortes pour les parents isolés que pour les célibataires. Dans le cas de l'Autriche, de la République tchèque et de l'Islande, cela s'explique en grande partie par l'effet de freinage fiscal plus marqué subi par les parents isolés. En d'autres termes, les mesures politiques prises dans ces pays ont été moins efficaces pour contrer les hausses d'impôt dues au freinage fiscal pour les individus avec enfants. Cela laisse à penser que, dans ces pays, les ajustements pour tenir compte de la hausse des prix et des salaires réels sont moins fréquents et/ou complets pour les instruments de la politique familiale.

Parallèlement, des mesures de soutien ciblaient les parents isolés dans plusieurs pays où le coin fiscal a également diminué pour la plupart des autres catégories de ménages. Cumulées, ces mesures ont généré une baisse très sensible du coin fiscal pour les parents isolés en **Australie**, **Hongrie** et **Irlande** (graphique S.6).

Dans sept pays, les diminutions du coin fiscal pour les familles avec enfants disposant de deux salaires étaient plus généreuses que pour les célibataires (graphique S.7). En **Belgique** et en **Hongrie**, deux des pays de l'OCDE où le coin fiscal est le plus élevé, ce phénomène est principalement la conséquence d'une pression fiscale plus faible pour les couples disposant de deux salaires (avec ou sans enfants), tandis qu'en **Irlande**, en **Italie** et en **Nouvelle-Zélande**, les avantages fiscaux ou les prestations en espèces pour les enfants semblent jouer un rôle décisif. Aux **États-Unis**, deux facteurs ont joué un rôle : les couples mariés bénéficiaient de réductions d'impôt plus importantes que les célibataires, mais la différence était encore plus marquée pour les familles avec enfants.

**Graphique S.6. Différence du coin fiscal entre 2000 et 2006 : Parents isolés**

Sélection de pays<sup>1</sup>



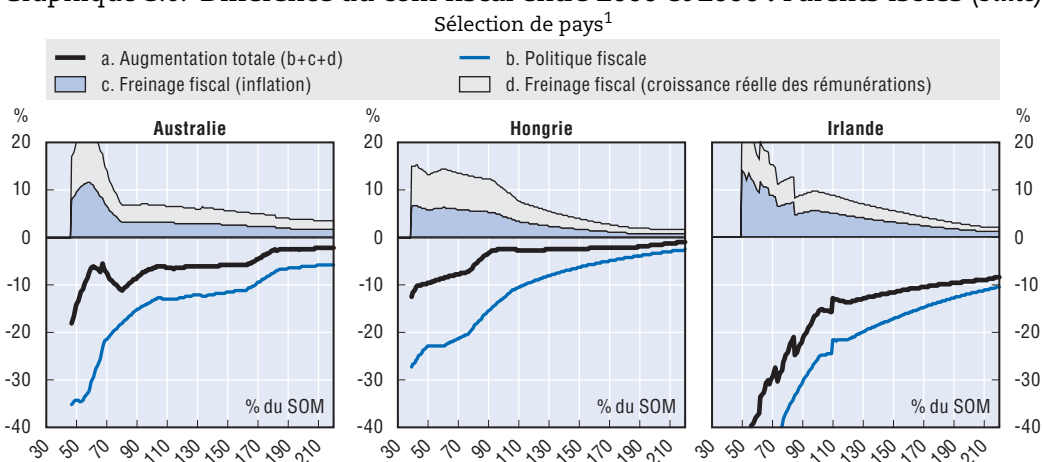
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250453361436>


Note : Deux enfants (voir la partie IV pour les groupes d'âge étudiés). Différence entre 2006 et 2000 en pourcentage. Les rémunérations inférieures au salaire minimum légal d'un travailleur à temps plein ne sont pas indiquées dans les pays où des salaires minimums sont en vigueur. Les effets des « politiques fiscales » englobent toutes les variations des paramètres fiscaux pertinents, qu'elles soient dues aux réformes fiscales au sens large ou, par exemple, aux mesures d'ajustement énumérées dans le tableau S.A4 en annexe. Voir l'encadré B pour plus de détails sur la composition de la charge fiscale.

1. Les graphiques pour tous les pays sont disponibles via StatLink.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

## Graphique S.6. Différence du coïn fiscal entre 2000 et 2006 : Parents isolés (suite)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/250453361436>

Note : Deux enfants (voir la partie IV pour les groupes d'âge étudiés). Différence entre 2006 et 2000 en pourcentage. Les rémunérations inférieures au salaire minimum légal d'un travailleur à temps plein ne sont pas indiquées dans les pays où des salaires minimums sont en vigueur. Les effets des « politiques fiscales » englobent toutes les variations des paramètres fiscaux pertinents, qu'elles soient dues aux réformes fiscales au sens large ou, par exemple, aux mesures d'ajustement énumérées dans le tableau S.A4 en annexe. Voir l'annexe B pour plus de détails sur la composition de la charge fiscale.

1. Les graphiques pour tous les pays sont disponibles via StatLink.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

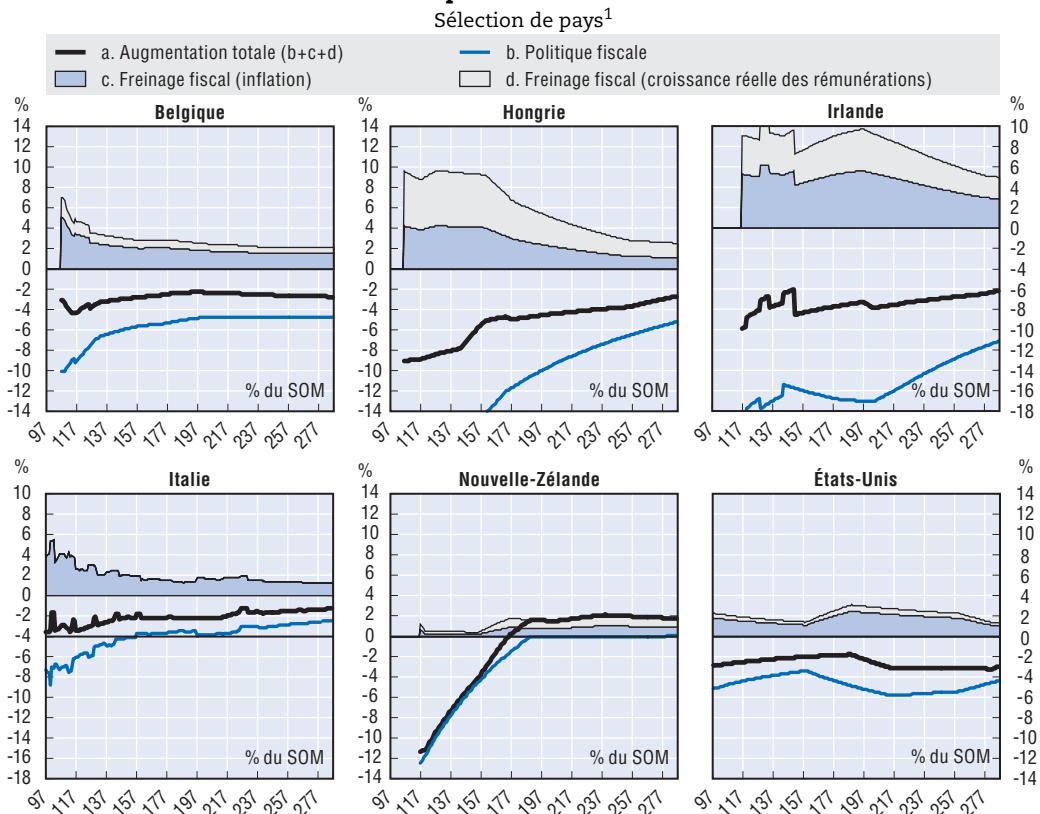
## 5. Conclusions

En moyenne dans l'OCDE, le coïn fiscal pour la plupart des niveaux de rémunération a quelque peu diminué entre 2000 et 2006. Néanmoins, les politiques adoptées par divers pays, et leurs effets sur les revenus après impôts et sur les coûts de la main-d'œuvre, présentent des différences marquées. Si la majorité des pays ont pris des mesures de réduction d'impôt, comme la diminution des taux d'imposition ou l'extension des allègements fiscaux, ces initiatives n'ont pas toujours conduit aux fortes baisses de la pression fiscale escomptées.

C'est principalement l'absence d'ajustements périodiques des paramètres de la politique fiscale pour tenir compte de l'augmentation des gains qui explique pourquoi les mesures visant à réduire la charge fiscale ont eu parfois un impact limité. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les salaires moyens à temps plein ont fortement progressé entre 2000 et 2006, avec des hausses nominales dépassant 40 % dans neuf pays. Lorsque les régimes fiscaux en vigueur sont progressifs, une croissance des gains se traduit généralement par un alourdissement de la pression fiscale (freinage fiscal). Si les systèmes fiscaux ne sont pas ajustés pour compenser ces effets, l'évolution des niveaux de rémunération peut avoir des répercussions notables sur la charge fiscale pesant sur les salariés.

- En l'absence de mesures politiques correctrices, l'inflation conjuguée à la croissance des gains réels auraient entraîné de fortes augmentations du coïn fiscal dans pratiquement tous les pays de l'OCDE. L'effet de freinage fiscal est particulièrement marqué dans les pays dotés d'un régime fiscal très progressif ou dans lesquels la progression des gains était supérieure à la moyenne (ex. **Grèce, Islande, Corée, Mexique**).

Graphique S.7. **Différence du coin fiscal entre 2000 et 2006 : Familles disposant de deux salaires**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/250463564824>

Note : Deux enfants (voir la partie IV pour les groupes d'âge étudiés). Le conjoint chef de famille perçoit deux tiers du salaire moyen. Différence entre 2006 et 2000 en pourcentage. Les rémunérations inférieures au salaire minimum légal d'un travailleur à temps plein ne sont pas indiquées dans les pays où des salaires minimums sont en vigueur. Les effets des « politiques fiscales » englobent toutes les variations des paramètres fiscaux pertinents, qu'elles soient dues aux réformes fiscales au sens large ou, par exemple, aux mesures d'ajustement énumérées dans le tableau S.A4 en annexe. Voir l'annexe B pour plus de détails sur la composition de la charge fiscale.

1. Les graphiques pour tous les pays sont disponibles via StatLink.

Source : Modèles de calcul utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires*.

- La plupart des pays de l'OCDE ont recours à des ajustements sous une forme ou sous une autre, comme l'indexation des limites de tranches d'imposition pour tenir compte de l'inflation, afin d'éviter un dérapage de la charge fiscale sous l'effet de l'inflation ou de la croissance des gains réels. Toutefois, ces ajustements sont incomplets ou rares dans une majorité de pays. Par conséquent, l'incidence des réformes visant à alléger la charge fiscale une année donnée peut être largement annulée par les effets de freinage fiscal qui se sont accumulés sur une période plus longue. Dans les quelques pays où la charge fiscale s'est accrue entre 2000 et 2006, le freinage fiscal est le principal facteur en cause.
- Grâce à des réductions d'impôt généreuses ou à des augmentations des prestations, la situation des familles avec enfants s'est améliorée dans un certain nombre de pays, dont l'**Australie**, l'**Irlande** et la **Nouvelle-Zélande**, avec un allègement de leur charge fiscale et une augmentation de leur revenu net en 2006 par rapport à 2000. Dans d'autres pays, les prestations et les baisses d'impôt constituent une fraction importante du revenu

disponible des familles avec enfants. Toutefois, les résultats de ce chapitre montrent que ces familles peuvent subir des hausses substantielles de leur pression fiscale au fil du temps si les paiements de transfert et les réductions d'impôt ne sont pas ajustés en fonction des hausses des prix et des salaires.

- Dans l'OCDE, l'évolution de la charge fiscale a eu tendance à favoriser les bas salaires. Mais dans un nombre non négligeable de pays, les réformes fiscales ont surtout bénéficié aux catégories à hauts revenus. Comme les familles avec enfants, les bas salaires ont eux aussi profité d'allègements d'impôt ciblés dans de nombreux pays de l'OCDE. Le freinage fiscal peut progressivement éroder la valeur des réductions d'impôt mises en œuvre, et donc peser lourdement sur les bas salaires.

## Notes

1. Le choix de l'année 2000 comme période de base a été fait pour des raisons de disponibilité des données (les modèles de calcul de l'impôt de l'OCDE s'appuient sur une base cohérente depuis 2000). Certains pays ont engagé des réformes juste avant ou après la période 2000-06, et un petit décalage de la période examinée générerait donc des résultats différents pour ces pays. Le tableau S.A2 en annexe résume les changements politiques pertinents avant et après la période 2000-06.
2. Les valeurs sur SOM sont indiquées dans le tableau 0.5.
3. Les parties III et IV de cette publication contiennent des explications détaillées sur la méthodologie.
4. L'annexe B fournit des explications relatives au calcul des mesures du freinage fiscal.
5. Pour permettre des comparaisons entre pays, les cotisations de sécurité sociale sont présentées séparément des impôts sur le revenu. Aux Pays-Bas, il est habituel d'inclure dans l'impôt sur le revenu les cotisations salariales de sécurité sociale au titre du « régime général » (voir le tableau S.A1b en annexe).
6. Le coefficient de variation de la pression fiscale sur les revenus pour les salariés célibataires dont la rémunération est égale au salaire moyen est passé de 0.50 en 2000 à 0.44 en 2006.
7. Au niveaux supérieurs de rémunération, il est moins probable que les salaires et traitements constituent la seule source de revenus. Étant donné que la méthodologie utilisée dans *Les impôts sur les salaires* ne tient pas compte du traitement fiscal d'autres sources de revenus, notamment ceux du capital, les hauts salaires peuvent être en réalité soumis à des pressions fiscales différentes de celles notifiées ici.
8. Les exceptions sont le Japon, où la *déflation* des prix a maintenu les salaires nominaux à leur niveau de l'année 2000, et la Turquie, où un taux d'inflation extrêmement élevé aurait presque entièrement érodé le plafonnement des paiements au titre des cotisations sociales. Voir également le tableau S.A3 en annexe.
9. Bien que le coin fiscal ait diminué, le coût total de l'emploi de titulaires du salaire minimum en France a augmenté sous l'effet de hausses généreuses du salaire minimum légal (OCDE, 2007b).
10. Des transferts sous condition de ressources, comme les prestations d'assistance sociale ou les aides au logement, peuvent être alloués aux familles à faibles revenus, mais ne sont pas pris en compte ici. Voir OCDE (2007c) pour des détails sur ces transferts et sur d'autres prestations sociales.
11. Les prestations familiales sont imposables dans certains pays, surtout si elles constituent un élément du revenu salarial. C'est par exemple le cas en Grèce, où le revenu salarial supplémentaire qui en résulte pour les familles avec enfants peut accroître le coin fiscal. Il est néanmoins important de souligner que leur revenu après impôt reste supérieur à celui de familles similaires sans enfants.

## Bibliographie

Heinemann, F., 2001, « After the death of inflation: Will fiscal drag survive? », *Fiscal Studies*, 22(4), 527-46.

Immervoll, H., 2005, « Falling up the stairs: The effects of “bracket creep” on household incomes », *Review of Income and Wealth*, 51(1), 37-62.

OCDE, 2007a, *Statistiques des recettes publiques 1995-2006*, OCDE, Paris.

OCDE, 2007b, « Le régime fiscal des salaires minimums », dans : *Les impôts sur les salaires 2005-2006*, pp. 22-34, OCDE, Paris.

OCDE, 2007c, *Prestations et salaires : Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.

OCDE, 2008, *Update of Income Distribution and Poverty in OECD Countries (titre préliminaire)*, OCDE, Paris, à paraître prochainement.

ANNEXE A

*Principales évolutions de la politique fiscale  
entre 2000 et 2006*

Tableau S.A1a. **Impôt sur le revenu et prestations familiales**

		Impôt sur le revenu (gouvernement central)				Impôt sur le revenu (infranational)			Prestations familiales		
		Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Crédit d'impôt [% du SOM]	Unité d'imposition	Base d'imposition	Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Montant max. par enfant [% du SOM]	Le montant des prestations dépend des facteurs suivants	Autres dispositions fiscales liées à la famille
<b>Australie</b>	2000	13/124	20/48.5 5 taux	Crédit d'impôt pour salariés à faible revenu (valeur jusqu'à 0.4) jusqu'à 4	Individu	-	-	-	7.0	Revenu ; nombre et âge des enfants	-
	2006	11/172	15/48.5 5 taux						12.0		
<b>Autriche</b>	2000	13/172	21/50	1	Individu	-	-	-	8.1	Revenu ; nombre et âge des enfants	Crédits d'impôt pour apporteur unique de revenu et parent isolé
	2006	28/139	4 taux <sup>1</sup> 38.3/50 3 taux <sup>1</sup>						8.6		
<b>Belgique</b>	2000	16/213	25.25/56.65 <sup>2</sup> 7 taux	-	Individu	Impôt sur le revenu du gouvernement central	-	7 (moyenne nat.)	9.0	Nombre et âge des enfants	Parties du revenu imposable transférables au conjoint à faibles revenus (jusqu'à 24) ; exonérations pour enfants et parents isolés
	2006	19/103	25/50 5 taux						8.4		
<b>Canada</b>	2000	0/163	17/29 3 taux	3	Individu	Revenu (= central)	0/163	6.37 / 17.41 5 taux (Ontario)	14.2	Revenu ; nombre d'enfants	-
	2006	0/291	15.25/29 4 taux						0/171		
<b>République tchèque</b>	2000	21/211	15/32 4 taux	-	Individu	-	-	-	5.4	Revenu ; âge des enfants	Déductions fiscales pour enfants et conjoint à faibles revenus
	2006	0/141	12/32 4 taux	3					6.7		
<b>Danemark</b>	2000	12/95	7 / 28 3 taux	-	Individu	Revenu	12	32.8 (moyenne nat.) 33.3 (moyenne nat.)	4.2	Âge des enfants	Déductions non utilisées transférables au conjoint ; prestations plus élevées pour parents isolés
	2006	12/96	5.48/26.48 3 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 0.7)					4.8		
<b>Finlande</b>	2000	31/197	5.0/37.5 6 taux	-	Individu	Revenu (= central moins 20 % au max.)	5	17.67 (moyenne nat.)	7.6	Nombre d'enfants	Prestations plus élevées pour les parents isolés
	2006	38/174	9.0/32.5 5 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 0.5)					6.1		

Tableau S.A1a. **Impôt sur le revenu et prestations familiales (suite)**

		Impôt sur le revenu (gouvernement central)				Impôt sur le revenu (infranational)			Prestations familiales		
		Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Crédit d'impôt [% du SOM]	Unité d'imposition	Base d'imposition	Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Montant max. par enfant [% du SOM]	Le montant des prestations dépend des facteurs suivants	Autres dispositions fiscales liées à la famille
<b>France<sup>3</sup></b>	2000	21/234	10.5/54 6 taux	–					5.8		Complément familial pour les familles à bas revenus ayant trois enfants ou plus
	2006	20/220	6.83/48.09 6 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 2)	Conjointe (famille)	–	–	–	5.4	Nombre d'enfants	
<b>Allemagne</b>	2000	21/160	18.3/53.81 taux en augmentation continue						5.8		Déduction facultative (plus élevée pour les parents isolés) si plus avantageuse que la prestation
	2006	20/125	11.9/44.31 taux en augmentation continue	–	Conjointe (couple marié)	–	–	–	5.1	Nombre d'enfants	
<b>Grèce</b>	2000	45/318	15/40 3 taux						5 % of earnings (employer-paid)	Situation professionnelle ; convention collective	Crédits d'impôt non remboursables pour enfants
	2006	48/100	5/45 5 taux	–	Individu	–	–	–			
<b>Hongrie</b>	2000	0/92	18/38 3 taux	Crédit d'impôt (jusqu'à 3)					9.9	Nombre d'enfants	
	2006	0/76	18/36 2 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 7)	Individu	–	–	–	10.9	Revenu, nombre d'enfants	Prestations plus élevées pour les parents isolés
<b>Islande</b>	2000	0/153	26.41/33.41 2 taux	14				11.96 (moyenne nat.)	7.5		
	2006	27	23.75 1 taux	10	Individu	Revenu (= Central)	–	12.97 (moyenne nat.)	4.8	Revenu, nombre et âge des enfants	Prestations plus élevées pour les parents isolés
<b>Irlande</b>	2000	24/98	22/44 2 taux	7					3.9		
	2006	17/107	20/42 2 taux	10	Conjointe (couple marié)	–	–	–	7.4	Nombre d'enfants	Complément familial généreux versé sous condition de ressources et subordonné à l'emploi ; crédit d'impôt supplémentaire pour le conjoint qui s'occupe d'une personne dépendante

Tableau S.A1a. **Impôt sur le revenu et prestations familiales** (suite)


		Impôt sur le revenu (gouvernement central)				Impôt sur le revenu (infranational)			Prestations familiales																																																																																																																																								
		Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Crédit d'impôt [% du SOM]	Unité d'imposition	Base d'imposition	Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Montant max. par enfant [% du SOM]	Le montant des prestations dépend des facteurs suivants	Autres dispositions fiscales liées à la famille																																																																																																																																						
<b>Italie</b>	2000	0/349	18.5/45.5 5 taux	Jusqu'à 3	Individu	Revenu	-	0.9 (Rome ; Lazio)	7.8	Revenu, nombre et âge des enfants	Prestations plus élevées pour les parents isolés ; déductions fiscales pour membres de la famille à charge																																																																																																																																						
	2006	32/428	23/43 4 taux	-				1.1 (Rome ; Lazio)	6.7			<b>Japon</b>	2000	20/417	10/37 4 taux	20 % de l'impôt à payer (valeur max. de 5)	Individu	Revenu (= central)	0/139	5/13 3 taux	2.4	Revenu, âge et nombre d'enfants	Déductions fiscales pour membres de la famille à charge	2006	21/421	4 taux		0/140	3 taux		<b>Corée</b>	2000	34/487	10/40 4 taux	Jusqu'à 55 % de l'impôt à payer (valeur max. de 2)	Individu	Impôt sur le revenu du gouvernement central	0	10	-	-	Déductions fiscales pour membres de la famille à charge et parents isolés	2006	23/320	8/35 4 taux					<b>Luxembourg</b>	2000	24/188	6/46 17 taux	-	Conjointe (couple marié)	-	-	-	3.4	Nombre et âge des enfants	Exonération pour parents isolés ; déduction fiscale pour couples ayant deux salaires	2006	27/84	8/38 16 taux						<b>Mexique</b>	2000	10/493	3/40 10 taux	Jusqu'à 8	Individu	-	-	-	-	-	-	2006	8/141	3/29 5 taux	Jusqu'à 7								<b>Pays-Bas</b>	2000	15/161	4.5/60 4 taux	-	Individu	-	-	-	2.9	Nombre et âge des enfants	Déductions fiscales pour parents isolés	2006	0/136	2.45/52 4 taux	5 plus crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 3).	-	6.6	Revenu, gains, nombre et âge des enfants	Montant supplémentaires pour parents isolés	<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	0/172	15 <sup>4</sup> /39 4 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 2)	Individu	-	-	-	11.2	Revenu, nombre et âge des enfants	Crédit d'impôt familial sous condition de ressources	2006	0/140	4 taux			17.5	Revenu, heures de travail, nombre et âge des enfants	<b>Norvège</b>	2000	0/256	10.35/29.85 3 taux	-	Individu (possibilité d'imposition conjointe de la famille)	Revenu (= central)	23	17.65	4.9	Région ; nombre d'enfants	-	2006	0/189
<b>Japon</b>	2000	20/417	10/37 4 taux	20 % de l'impôt à payer (valeur max. de 5)	Individu	Revenu (= central)	0/139	5/13 3 taux	2.4	Revenu, âge et nombre d'enfants	Déductions fiscales pour membres de la famille à charge																																																																																																																																						
	2006	21/421	4 taux				0/140	3 taux				<b>Corée</b>	2000	34/487	10/40 4 taux	Jusqu'à 55 % de l'impôt à payer (valeur max. de 2)	Individu	Impôt sur le revenu du gouvernement central	0	10	-	-	Déductions fiscales pour membres de la famille à charge et parents isolés	2006	23/320	8/35 4 taux					<b>Luxembourg</b>	2000	24/188	6/46 17 taux	-	Conjointe (couple marié)	-	-	-	3.4	Nombre et âge des enfants	Exonération pour parents isolés ; déduction fiscale pour couples ayant deux salaires	2006	27/84	8/38 16 taux						<b>Mexique</b>	2000	10/493	3/40 10 taux	Jusqu'à 8	Individu	-	-	-	-	-	-	2006	8/141	3/29 5 taux	Jusqu'à 7								<b>Pays-Bas</b>	2000	15/161	4.5/60 4 taux	-	Individu	-	-	-	2.9	Nombre et âge des enfants	Déductions fiscales pour parents isolés	2006	0/136	2.45/52 4 taux	5 plus crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 3).	-	6.6	Revenu, gains, nombre et âge des enfants	Montant supplémentaires pour parents isolés	<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	0/172	15 <sup>4</sup> /39 4 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 2)	Individu	-	-	-	11.2	Revenu, nombre et âge des enfants	Crédit d'impôt familial sous condition de ressources	2006	0/140	4 taux			17.5	Revenu, heures de travail, nombre et âge des enfants	<b>Norvège</b>	2000	0/256	10.35/29.85 3 taux	-	Individu (possibilité d'imposition conjointe de la famille)	Revenu (= central)	23	17.65	4.9	Région ; nombre d'enfants	-	2006	0/189	11.8/23.8 3 taux			17	16.2	3.9													
<b>Corée</b>	2000	34/487	10/40 4 taux	Jusqu'à 55 % de l'impôt à payer (valeur max. de 2)	Individu	Impôt sur le revenu du gouvernement central	0	10	-	-	Déductions fiscales pour membres de la famille à charge et parents isolés																																																																																																																																						
	2006	23/320	8/35 4 taux										<b>Luxembourg</b>	2000	24/188	6/46 17 taux	-	Conjointe (couple marié)	-	-	-	3.4	Nombre et âge des enfants	Exonération pour parents isolés ; déduction fiscale pour couples ayant deux salaires	2006	27/84	8/38 16 taux						<b>Mexique</b>	2000	10/493	3/40 10 taux	Jusqu'à 8	Individu	-	-	-	-	-	-	2006	8/141	3/29 5 taux	Jusqu'à 7								<b>Pays-Bas</b>	2000	15/161	4.5/60 4 taux	-	Individu	-	-	-	2.9	Nombre et âge des enfants	Déductions fiscales pour parents isolés	2006	0/136	2.45/52 4 taux	5 plus crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 3).	-	6.6	Revenu, gains, nombre et âge des enfants	Montant supplémentaires pour parents isolés	<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	0/172	15 <sup>4</sup> /39 4 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 2)	Individu	-	-	-	11.2	Revenu, nombre et âge des enfants	Crédit d'impôt familial sous condition de ressources	2006	0/140	4 taux			17.5	Revenu, heures de travail, nombre et âge des enfants	<b>Norvège</b>	2000	0/256	10.35/29.85 3 taux	-	Individu (possibilité d'imposition conjointe de la famille)	Revenu (= central)	23	17.65	4.9	Région ; nombre d'enfants	-	2006	0/189	11.8/23.8 3 taux			17	16.2	3.9																															
<b>Luxembourg</b>	2000	24/188	6/46 17 taux	-	Conjointe (couple marié)	-	-	-	3.4	Nombre et âge des enfants	Exonération pour parents isolés ; déduction fiscale pour couples ayant deux salaires																																																																																																																																						
	2006	27/84	8/38 16 taux														<b>Mexique</b>	2000	10/493	3/40 10 taux	Jusqu'à 8	Individu	-	-	-	-	-	-	2006	8/141	3/29 5 taux	Jusqu'à 7								<b>Pays-Bas</b>	2000	15/161	4.5/60 4 taux	-	Individu	-	-	-	2.9	Nombre et âge des enfants	Déductions fiscales pour parents isolés	2006	0/136	2.45/52 4 taux	5 plus crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 3).	-	6.6	Revenu, gains, nombre et âge des enfants	Montant supplémentaires pour parents isolés	<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	0/172	15 <sup>4</sup> /39 4 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 2)	Individu	-	-	-	11.2	Revenu, nombre et âge des enfants	Crédit d'impôt familial sous condition de ressources	2006	0/140	4 taux			17.5	Revenu, heures de travail, nombre et âge des enfants	<b>Norvège</b>	2000	0/256	10.35/29.85 3 taux	-	Individu (possibilité d'imposition conjointe de la famille)	Revenu (= central)	23	17.65	4.9	Région ; nombre d'enfants	-	2006	0/189	11.8/23.8 3 taux			17	16.2	3.9																																															
<b>Mexique</b>	2000	10/493	3/40 10 taux	Jusqu'à 8	Individu	-	-	-	-	-	-																																																																																																																																						
	2006	8/141	3/29 5 taux	Jusqu'à 7																																																																																																																																													
<b>Pays-Bas</b>	2000	15/161	4.5/60 4 taux	-	Individu	-	-	-	2.9	Nombre et âge des enfants	Déductions fiscales pour parents isolés																																																																																																																																						
	2006	0/136	2.45/52 4 taux	5 plus crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 3).					-	6.6	Revenu, gains, nombre et âge des enfants	Montant supplémentaires pour parents isolés																																																																																																																																					
<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	0/172	15 <sup>4</sup> /39 4 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 2)	Individu	-	-	-	11.2	Revenu, nombre et âge des enfants	Crédit d'impôt familial sous condition de ressources																																																																																																																																						
	2006	0/140	4 taux									17.5	Revenu, heures de travail, nombre et âge des enfants																																																																																																																																				
<b>Norvège</b>	2000	0/256	10.35/29.85 3 taux	-	Individu (possibilité d'imposition conjointe de la famille)	Revenu (= central)	23	17.65	4.9	Région ; nombre d'enfants	-																																																																																																																																						
	2006	0/189	11.8/23.8 3 taux						17			16.2	3.9																																																																																																																																				

Tableau S.A1a. **Impôt sur le revenu et prestations familiales (suite)**

		Impôt sur le revenu (gouvernement central)				Impôt sur le revenu (infranational)			Prestations familiales		
		Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Crédit d'impôt [% du SOM]	Unité d'imposition	Base d'imposition	Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Montant max. par enfant [% du SOM]	Le montant des prestations dépend des facteurs suivants	Autres dispositions fiscales liées à la famille
<b>Pologne</b>	2000	5/289							1.9		Les parents isolés bénéficient aussi du système de fractionnement du revenu
	2006	5/258	19/40 3 taux	2 ; plus la majorité des cotisations publiques d'assurance maladie	Conjointe (couple marié)	-	-	-	2.7	Revenu, nombre d'enfants	Les parents isolés bénéficient aussi du système de fractionnement du revenu ; prestations majorées pour les parents isolés
<b>Portugal</b>	2000	25/326	14/40 5 taux	2 (non remboursable)	Conjointe (famille)	-	-	-	3.6	Revenu, nombre et âge des enfants	Crédit d'impôt supplémentaire pour les parents isolés
	2006	22/413	10.5/42 7 taux						3.5	Revenu ; âge des enfants	
<b>République slovaque</b>	2000	26	12/42 7 taux		Individu	-	-	-	6.7	Revenu ; âge des enfants	Déductions fiscales supplémentaires pour enfants et conjoint à faible revenu
	2006	39	19 1 taux						5.6	Situation professionnelle ; gains	Déduction fiscale pour conjoint à faible revenu.
<b>Espagne</b>	2000	37/425	15.0/39.6 6 taux		Individu (possibilité d'imposition conjointe de la famille)	Revenu (= central)	37/425	3.0/8.4 6 taux			Déductions fiscales supplémentaires par enfant
	2006	33/249	9.06/29.16 5 taux				33/249	5.94/15.84 5 taux			
<b>Suède</b>	2000	92/145	20/25 2 taux	25 % des cotisations obligatoires de sécurité sociale (75 % sous forme d'abattement)	Individu	Revenu (= central)	5	30.38 (moyenne nat.)	3.9	-	-
	2006	98/145		100 % des cotisations obligatoires de sécurité sociale				31.06 (moyenne nat.)	3.9-7.8	Nombre d'enfants	

Tableau S.A1a. **Impôt sur le revenu et prestations familiales (suite)**

		Impôt sur le revenu (gouvernement central)				Impôt sur le revenu (infranational)			Prestations familiales		
		Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Crédit d'impôt [% du SOM]	Unité d'imposition	Base d'imposition	Seuil d'imposition minimum/maximum [% du SOM]	Taux marginal minimum/maximum [%]	Montant max. par enfant [% du SOM]	Le montant des prestations dépend des facteurs suivants	Autres dispositions fiscales liées à la famille
<b>Suisse</b>	2000	27/1022					11/349	4.7/30.55			
	2006	25/932	0.77/13.2 10 taux <sup>5</sup>	-	Conjointe (couple marié)	Revenu (= central)	10/318	12 taux (Zurich) 4.44/28.86 12 taux (Zurich)	3.8 (versées par l'employeur)	Situation professionnelle ; taux d'imposition (les prestations sont imposables)	Déductions fiscales pour chaque enfant
<b>Turquie</b>	2000	49/1131	15/40 6 taux <sup>6</sup>								
	2006	45/256	15/35 4 taux <sup>6</sup>	-	Individu	-		-	-	Situation professionnelle ; convention collective	Transferts en espèces versés par l'employeur
<b>Royaume-Uni</b>	2000	20/134							20.6	Heures de travail ; revenu ; nombre d'enfants	
	2006	16/121	10/40 3 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 13)	Individu	-	-	-	10.1	Revenu ; nombre d'enfants	Prestations familiales majorées pour parents isolés
<b>États-Unis</b>	2000	19/890	15.0/39.6 5 taux	Crédit d'impôt subordonné à l'emploi (jusqu'à 1			2/9	2.85/7.05 (Detroit, Michigan)			Exonérations d'impôt pour chaque enfant ;
	2006	28/855	10/35 6 taux	mais bien plus élevé pour les parents)	Conjointe (couple marié)	Revenu (= central)	2/8	2.5/6.4 (Detroit, Michigan)	8.6	Revenu ; nombre d'enfants	crédit d'impôt subordonné à l'emploi bien plus élevé en cas d'enfants

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/254462450051>

Notes : Voir le tableau 0.5 pour connaître les valeurs du SOM. Les montants sont exprimés en pourcentage du SOM dans le cas de l'Irlande, de la Corée et de la Turquie. « - » signifie non applicable. « Revenu (= central) » signifie que l'assiette d'imposition pour l'impôt sur le revenu à l'échelon infranational est la même que pour l'impôt sur le revenu au niveau central. « moyenne nat. » signifie moyenne nationale. Les limites de tranches d'imposition tiennent compte des indemnités standard non imposables et des déductions. Les prestations familiales sont le maximum disponible par enfant, y compris les montants disponibles uniquement pour le premier enfant, comme les prestations allouées une seule fois par famille. Elles comprennent également les crédits d'impôt non récupérables et récupérables auxquels peut normalement prétendre un parent qui travaille.

1. Le taux minoré de 6 % s'applique aux troisième et quatorzième mois de salaire.
2. Après imputation de la contribution complémentaire de crise (surtaxe calculée en pourcentage de l'impôt sur le revenu exigible).
3. Taux applicables au revenu perçu en 2005, à payer en 2006.
4. Tient compte de la remise pour ménages à faibles revenus (4.5 %). Le taux minimum légal est de 19.5 %.
5. Le 10<sup>e</sup> taux (11.5 %, applicable aux revenus dépassant 927 % du SOM) n'est pas le taux marginal.
6. Plus droit de timbre (0.006 % des gains bruts).


Source : Chapitres consacrés aux pays dans la partie III de la publication *Les impôts sur les salaires*.

Tableau S.A1b. **Cotisations salariales de sécurité sociale**

		Cotisations salariales de sécurité sociale					
		Seuil [% du SOM]	Limite inf./sup. de cotisation [% du SOM]	Taux marginal de début/de fin [%]	Cotisation maximum [% du SOM]	Déductibles	Spécificités
<b>Australie</b>	2000	-	-	-	-	-	-
	2006	-	-	-	-	-	-
<b>Autriche</b>	2000	14	-148	18.1	26.7	Oui	-
	2006	13	-143	18.1	25.8	Oui	-
<b>Belgique</b>	2000	-	-	13.1	-	Oui	RE (plus généreux en 2006) ; EX
	2006	-	-	13.1	-	Oui	RE (plus généreux en 2006) ; EX
<b>Canada</b>	2000	-	-106	2.4/2.4 (3 taux)	6.2	Non	Crédit d'impôt CSS
	2006	-	-104	1.87/4.95 (3 taux)	6.5	Non	Crédit d'impôt CSS
<b>République tchèque</b>	2000	-	-	12.5	-	Oui	-
	2006	-	-	12.5	-	Oui	-
<b>Danemark</b>	2000	-	-	[1] <sup>1</sup> + 8 + 3 % du SOM	-	Oui	-
	2006	-	-	8 + 3 % du SOM	-	Oui	-
<b>Finlande</b>	2000	-	-	7.2	-	Partiellement	-
	2006	-	-	7.0	-	Partiellement	-
<b>France</b>	2000	-	-	13.52/0.85 (4 taux)	-	Oui	-
	2006	-	-	13.6/0.85 (4 taux)	-	Oui	-
<b>Allemagne</b>	2000	-	10/141	20.5/12.9 (2 taux)	26.3	Oui	-
	2006	-	11/149	21.4/13 (2 taux)	27.8	Oui	+0.25 % pour les salariés sans enfant
<b>Grèce</b>	2000	-	-1 <sup>2</sup>	15.9	-	Oui	-
	2006	-	-1 <sup>2</sup>	16.0	42.0	Oui	-
<b>Hongrie</b>	2000	-	-	11/1.5 (2 taux)	-	Non	-
	2006	-	-	8.5/5 (2 taux)	-	Non	-
<b>Islande</b>	2000	-36	-	[4.0] <sup>1</sup> + 0.2 % du SOM	-	Partiellement	-
	2006	-26	-	[4.0] <sup>1</sup> + 0.2 % du SOM	-	Partiellement	-
<b>Irlande</b>	2000	-	30/-	4.5/2 (3 taux)	-	Non	-
	2006	-	50/-	4/2 (3 taux)	-	Non	-
<b>Italie</b>	2000	-	-373	9.19/10.19 (2 taux)	36.3	Oui	-
	2006	-	-366	9.19/10.19 (2 taux)	35.6	Oui	-
<b>Japon</b>	2000	-	-	8.68/0.4 (3 taux)	-	Oui	-
	2006	-	-	7.32/0.8 (3 taux)	-	Oui	-
<b>Corée</b>	2000	-	-	6.4 (1 taux)	-	Oui	-
	2006	-	-	7.19/2.69 (2 taux)	-	Oui	-
<b>Luxembourg</b>	2000	-	-	12.95/1 (3 taux)	-	Oui	-
	2006	-	-	13.05/1 (3 taux)	-	Oui	-
<b>Mexique</b>	2000	-	-669	1.25/2.93 (2 taux)	18.2	Oui	-
	2006	-	-587	1.25/2.595 (3 taux)	10.8	Oui	-

Tableau S.A1b. Cotisations salariales de sécurité sociale (suite)

		Cotisations salariales de sécurité sociale					
		Seuil [% du SOM]	Limite inf./sup. de cotisation [% du SOM]	Taux marginal de début/de fin [%]	Cotisation maximum [% du SOM]	Déductibles	Spécificités
<b>Pays-Bas<sup>3</sup></b>	2000	–	–/121	31.15/6.25 (4 taux) + 0.6 % du SOM	27.8		
	2006	–	–/114	31.7/5.2 (3 taux) + 2.44 % du SOM	31.5	Partiellement	EX
<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	–	–	[1.2] <sup>1</sup>	–	Non	–
	2006	–	–	–	–	–	–
<b>Norvège</b>	2000	7	–	7.8	–	–	–
	2006	–	–	–	–	–	–
<b>Pologne</b>	2000	–	–	24.81/9.77 (2 taux)	–	Partiellement	–
	2006	–	–	25.82/10.99 (2 taux)	–	–	–
<b>Portugal</b>	2000	–	–	11.0	–	Oui	–
	2006	–	–	–	–	–	–
<b>République slovaque</b>	2000	– <sup>4</sup>	–/259	12.0/7.3 (2 taux)	28.1	Oui	–
	2006	–	–/258	13.4/8.0 (3 taux)	32.3	–	–
<b>Espagne</b>	2000	35	–/155	6.4	9.8	Oui	Cotisation forfaitaire en-dessous du seuil
	2006	36	–/164	–	10.4	–	–
<b>Suède</b>	2000	3	–/114	7.0	8.0	75 % est déductible	Un crédit d'impôt peut être demandé pour 25 %
	2006	5	–/111	–	7.8	Non	Un crédit d'impôt peut être demandé pour 100 %
<b>Suisse</b>	2000c	–	–	11.55/10.05 (3 taux) + [cotisation forfaitaire] <sup>1</sup>	–	Oui	–
	2006	–	–	11.05/10.05 (2 taux) + [cotisation forfaitaire] <sup>1</sup>	–	–	–
<b>Turquie</b>	2000	–	31/106	14.0 (16.0 à partir de juin)	5.3	Oui	–
	2006	–	41/265	15.0	39.8	–	–
<b>Royaume-Uni</b>	2000	–	16/112	10 (1 taux)	–	Non	RE
	2006	–	16/–	11/1 (2 taux)	–	–	–
<b>États-Unis</b>	2000	–	–	7.65/1.45 (2 taux)	–	Non	–
	2006	–	–	–	–	–	–

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/254481168727>

Note : Voir le tableau 0.5 pour connaître les valeurs du SOM. Les montants sont exprimés en pourcentage du SOM dans le cas de l'Irlande, de la Corée et de la Turquie. « – » signifie non applicable. Les valeurs entre crochets [ ] ne sont pas prises en compte dans les résultats communiqués. Les seuils sont les limites de gains au dessous desquelles aucune cotisation n'est due, mais tous les gains sont assujettis aux cotisations lorsqu'ils dépassent cette limite. RE = remise pour certains salariés ; EX = paiements supplémentaires pour certains salariés.

1. Cotisation obligatoire versée à des organismes non publics (elle n'est pas considérée comme un impôt dans le cadre de ce rapport – voir les chapitres consacrés aux pays dans la partie III pour plus de détails).
2. Des plafonds de cotisation sont en vigueur pour certains types de travailleurs.
3. La majorité de ces contributions (29.4 % en 2000 et 31.7 % en 2006) sont prélevées sur le revenu imposable. Aux Pays-Bas, cet élément des cotisations sociales est généralement considéré comme faisant partie de l'impôt sur le revenu. En 2006, les salariés ont payé une cotisation d'assurance maladie supplémentaire de 6.5 % (plafonnée), mais qui est remboursée par l'employeur et qui figure donc dans le tableau S.A1c.
4. Les cotisations sont calculées sur la base du salaire minimum pour les gains inférieurs au salaire minimum.


Source : Chapitres consacrés aux pays dans la partie III de la publication *Les impôts sur les salaires*.

Tableau S.A1c. **Cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires**

		Cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires					
		Seuil [% du SOM]	Limite inf./sup. de cotisation [% du SOM]	Taux marginal de début/de fin [%]	Cotisation maximum [% du SOM]	Déductibles	Spécificités
<b>Australie</b>	2000	-	-	6.4 ; [7.0] <sup>1</sup>	-	Non ;	-
	2006	-	-	6.0 ; [9.0] <sup>1</sup>	-	[partiellement]	-
<b>Autriche</b>	2000	-	-	31.63/7.5 (2 taux)	-	Non	-
	2006	-	-	28.86/7.5 (2 taux)	-	Non	-
<b>Belgique</b>	2000	-	-	34.70	-	Non	RE (plus généreux en 2006)
	2006	-	-	34.72	-	Non	RE (plus généreux en 2006)
<b>Canada</b>	2000	-	-106	3.36/3.36 (3 taux)	7.2	Non	-
	2006	-	-104	2.62/4.95 (3 taux)	7.2	Non	-
<b>République tchèque</b>	2000	-	-	35.0	-	-	-
	2006	-	-	35.0	-	-	-
<b>Danemark</b>	2000	-	-	0.6 % du SOM	-	Non	-
	2006	-	-	0.6 % du SOM	-	Non	-
<b>Finlande</b>	2000	-	-	26.0	-	Non	-
	2006	-	-	24.0	-	Non	-
<b>France</b>	2000	-	-	35.95/31.44 (4 taux)	-	Non	RE
	2006	-	-	41.05/25.47 (4 taux)	-	Non	RE
<b>Allemagne</b>	2000	-	10/141	20.5/12.9 (2 taux)	26.3	Non	-
	2006	-	11/149	21.4/13 (2 taux)	27.8	Non	Taux majoré (25 %) si gains < 11 % du SOM
<b>Grèce</b>	2000	-	-	27.96	-	Non	-
	2006	-	- <sup>2</sup>	28.06	74.0	Non	-
<b>Hongrie</b>	2000	-	-	36.0	-	Non	RE
	2006	-	-	32.0	-	Non	RE
<b>Islande</b>	2000	-	-	[6-7] <sup>1</sup> 5.23	-	Non	-
	2006	-	-	[6-7] <sup>1</sup> 5.79	-	Non	-
<b>Irlande</b>	2000	-	-	8.5/12 (2 taux)	-	Non	-
	2006	-	-	8.5/10.75 (2 taux)	-	Non	-
<b>Italie</b>	2000	-	-373	34.08	127.0	Non	-
	2006	-	-366	32.08	117.3	Non	-
<b>Japon</b>	2000	-	-	8.68/0.75 (3 taux)	-	Non	-
	2006	-	-	7.32/1.15 (3 taux)	-	Non	-
<b>Corée</b>	2000	-	-	9.22 (1 taux)	-	Non	-
	2006	-	-	9.22/4.72 (2 taux)	-	Non	-
<b>Luxembourg</b>	2000	-	199	15.44	30.7	Non	-
	2006	-	207	15.78	32.7	Non	-

Tableau S.A1c. **Cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires** (suite)

		Cotisations patronales de sécurité sociale et taxes sur les salaires					
		Seuil [% du SOM]	Limite inf./sup. de cotisation [% du SOM]	Taux marginal de début/de fin [%]	Cotisation maximum [% du SOM]	Déductibles	Spécificités
<b>Mexique</b>	2000		-/669	9.69/14.71 (2 taux)			
	2006	-	-/587	6.62/6.95 (3 taux)	Oui	Non	-
<b>Pays-Bas</b>	2000		-/121	7.4/12.5 (3 taux)	15.2		
	2006	-	-/114	14.36/11.31 (3 taux)	14.5	Partiellement	EX
<b>Nouvelle-Zélande</b>	2000	-	-	[0.9] <sup>1</sup>	-	Non	-
	2006	-	-		-	Non	RE
<b>Norvège</b>	2000			14.1/26.6 (2 taux)			
	2006	-	-	13.3 (1 taux)	-	Non	RE
<b>Pologne</b>	2000			20.41/4.15 (2 taux)			
	2006	-	-	20.43/4.17 (2 taux)	-	Non	-
<b>Portugal</b>	2000						
	2006	-	-	23.75	-	Non	-
<b>République slovaque</b>	2000			38.0/25.0 (2 taux)			
	2006	- <sup>3</sup>	-	+ [0.2] 26.2/0.8 (4 taux) + [9]	-	Non	-
<b>Espagne</b>	2000	35	-/155		47.4		
	2006	36	-/164	30.60	50.2	Non	Cotisation forfaitaire en-dessous du seuil
<b>Suède</b>	2000			32.92			
	2006	-	-	32.28	-	Non	-
<b>Suisse</b>	2000			11.55/10.05 (3 taux)			
	2006	-	-	+ 4 % du SOM 11.05/10.05 (2 taux) + 4 % du SOM	-	Partiellement	-
<b>Turquie</b>	2000		31 / 106	19.5 (22.5 à partir de juin)	20.7		
	2006	-	41 / 265	21.50	57.0	Non	-
<b>Royaume-Uni</b>	2000	18	-	12.2			
	2006	16	-	12.8	-	Non	RE
<b>États-Unis</b>	2000			13.85/1.45			
	2006	-	-	(3 taux)	-	Non	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/254482102871>

Note : Voir le tableau 0.5 pour connaître les valeurs du SOM. Les montants sont exprimés en pourcentage du SOM dans le cas de l'Irlande, de la Corée et de la Turquie. « - » signifie non applicable. Les valeurs entre crochets [ ] ne sont pas prises en compte dans les résultats communiqués. Les seuils sont les limites de gains au dessous desquelles aucune cotisation n'est due, mais tous les gains sont assujettis aux cotisations lorsqu'ils dépassent cette limite. RE = remise pour certains salariés ; EX = paiements supplémentaires pour certains salariés.

1. Cotisation obligatoire versée à des organismes non publics (elle n'est pas considérée comme un impôt dans le cadre de ce rapport – voir les chapitres consacrés aux pays dans la partie III pour plus de détails).
2. Des plafonds de cotisation sont en vigueur pour certains types de travailleurs.
3. Les cotisations sont calculées sur la base du salaire minimum pour les gains inférieurs au salaire minimum.


Source : Chapitres consacrés aux pays dans la partie III de la publication *Les impôts sur les salaires*.

**Tableau S.A2. Changements des politiques influant sur l'interprétation des variations de la charge fiscale entre 2000 et 2006**

<b>Australie</b>	Mise en œuvre de réductions substantielles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ciblant les titulaires de bas revenus juste après la période examinée (en 2006-07 et en 2007-08). En outre, les cotisations patronales obligatoires au régime de retraite privé sont passées de 7 % durant l'exercice 1999-2000 à 9 % en 2005-06 (voir le tableau S.A1c). Ces cotisations ne constituent pas un impôt au sens de la définition de l'OCDE, et ne sont donc pas prises en compte dans les résultats présentés ici.
<b>République tchèque</b>	Abolition du taux marginal de l'impôt sur le revenu (40 %) au tout début de la période 2000-06 (entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2000).
<b>Danemark</b>	Une cotisation salariale obligatoire au Régime de retraite complémentaire équivalente à 1 % des gains bruts était exigible en 2000 et les années suivantes, mais a été suspendue en 2004, 2005 et 2006 (voir le tableau S.A1b). Cette cotisation ne constitue pas un impôt au sens de la définition de l'OCDE, et n'est donc pas prise en compte dans les résultats présentés ici.
<b>Italie</b>	Mise en œuvre de réformes de l'impôt sur le revenu après 2006 (en 2007 : voir la partie III de cette publication).
<b>Japon</b>	Une réduction d'impôt provisoire (ciblant les bas revenus) a été introduite en 1999, sur fond de récession économique. Avec le redressement économique, cette réduction d'impôt a été réduite de moitié en 2006, puis abolie en 2007. En 2003, les cotisations salariales aux régimes de retraite et d'assurance maladie ont été majorées.
<b>Pays-Bas</b>	La forte augmentation des cotisations patronales de sécurité sociale pour les salariés moyens est due aux réformes des paiements de l'assurance maladie, bien que cette hausse n'entraîne pas forcément une variation notable des coûts de main-d'œuvre des salariés concernés. Avant 2006, aucune cotisation au titre du régime public d'assurance maladie n'était prélevée sur les revenus supérieurs à environ 95 % du SOM. Les salariés dont la rémunération était supérieure à ce niveau devaient cotiser à un régime privé d'assurance maladie. Ces cotisations privées ne sont pas comprises dans les calculs de la charge fiscale effectués dans ce rapport.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Le taux marginal d'impôt sur le revenu était de 33 % avant l'exercice 2000-01, contre 39 % depuis avril 2000.
<b>Portugal</b>	Diminution du taux d'impôt minimum de 15 % à 14 % juste avant la période 2000-06 (en 1999).
<b>République slovaque</b>	La diminution des cotisations patronales est essentiellement due à l'introduction d'un pilier entièrement financé du régime de retraite. Les cotisations patronales obligatoires à ce régime s'élèvent à 9 % des salaires bruts (voir le tableau S.A1c). Comme ces cotisations sont gérées par des organismes du secteur privé, elles ne sont pas considérées comme des impôts dans cette publication. Par conséquent, les employeurs verront les coûts de main-d'œuvre non salariaux diminuer plus faiblement que ne le suggèrent les mesures de la charge fiscale présentées ici.
<b>Espagne</b>	Mise en œuvre de réformes de l'impôt sur le revenu après 2006 (en 2007 : voir la partie III de cette publication).
<b>Royaume-Uni</b>	Introduction d'un taux de départ de 10 % pour l'impôt sur le revenu en 1999-2000 qui devrait être aboli en 2008-09.

Tableau S.A3. **Inflation et croissance des gains réels**  
2000-2006

	Variation du SOM	Inflation	Croissance du SOM réel
Australie	37.2 %	16.1 %	18.2 %
Autriche	23.4 %	10.1 %	12.1 %
Belgique	19.1 %	13.2 %	5.2 %
Canada	10.5 %	10.5 %	0.0 %
Rép. tchèque	42.9 %	10.9 %	28.8 %
Danemark	17.5 %	11.5 %	5.3 %
Finlande	25.1 %	7.6 %	16.3 %
France	17.0 %	9.9 %	6.4 %
Allemagne	13.6 %	9.0 %	4.2 %
Grèce	53.7 %	19.6 %	28.5 %
Hongrie	83.2 %	31.0 %	39.8 %
Islande	62.5 %	29.2 %	25.8 %
Irlande	36.1 %	19.3 %	14.1 %
Italie	17.0 %	17.0 %	- 0.1 %
Japon	- 0.7 %	- 5.1 %	4.6 %
Corée	58.7 %	20.7 %	31.4 %
Luxembourg	21.6 %	14.5 %	6.2 %
Mexique	52.7 %	37.5 %	11.1 %
Pays-Bas	23.0 %	14.7 %	7.2 %
Nouvelle-Zélande	23.1 %	10.8 %	11.0 %
Norvège	33.3 %	10.8 %	20.3 %
Pologne	26.9 %	14.3 %	11.1 %
Portugal	40.4 %	19.2 %	17.8 %
Rép. slovaque	56.0 %	34.8 %	15.8 %
Espagne	23.2 %	21.7 %	1.3 %
Suède	23.2 %	9.3 %	12.6 %
Suisse	9.6 %	5.8 %	3.6 %
Turquie	182.1 %	245.0 %	- 18.2 %
Royaume-Uni	27.4 %	13.0 %	12.7 %
États-Unis	18.9 %	14.6 %	3.8 %


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/254601241071>

Note : Les chiffres sont arrondis. L'inflation est mesurée par rapport à l'indice implicite des prix à la consommation privée. Tous les changements se rapportent aux exercices budgétaires (juillet 1999 à juin 2006 en Australie ; avril 2000 à mars 2007 en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni ; années civiles dans tous les autres pays).

Source : Publications de l'OCDE *Les impôts sur les salaires* et *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau S.A4. **Ajustements automatiques et discrétionnaires pour neutraliser le freinage fiscal dans les pays de l'OCDE**

	Impôt sur le revenu : ajustements pour tenir compte de l'inflation	Impôt sur le revenu : ajustements pour tenir compte de la croissance des gains réels	Prestations familiales	Cotisations sociales
Australie	Non <sup>1</sup>	Non	Oui	n.d.
Autriche	Non	Non	Non	Oui
Belgique	Oui	Non	Oui	Non
Canada	Oui	Non	Oui	Partiellement
Rép. tchèque	–	Non	Oui	n.d.
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui
Finlande	Oui	–	–	n.d.
France	Oui	Non	–	Oui
Allemagne	Non	Non	Non	Partiellement <sup>2</sup>
Grèce	Non	Non	n.d.	Oui
Hongrie	Oui	Non	Oui	Oui
Islande	Oui	–	Oui	Oui
Irlande	Non	Non	Oui	Oui
Italie	Non	Non	Non	Oui
Japon	Non	Non	Non	–
Corée	Non	Non	Non	n.d.
Luxembourg	Non	Non	Oui	Oui
Mexique	Partiellement <sup>3</sup>	Non	n.d.	Oui
Pays-Bas	Oui	Non	Oui	Oui
Nouvelle-Zélande	Non	Non	Non	n.d.
Norvège	Oui	Oui	Non	Oui
Pologne	Non	Non	Oui	Oui
Portugal	Oui	Non	Oui	n.d.
Rép. slovaque	Oui <sup>4</sup>	Non	Oui <sup>4</sup>	Oui <sup>4</sup>
Espagne	Oui	Non	n.d.	Oui
Suède	Oui	Oui <sup>5</sup>	Non	Oui
Suisse	Oui	–	Oui	–
Turquie	Oui	–	n.d.	Oui
Royaume-Uni	Oui	Non	Oui	Oui
États-Unis	Oui	Non	Oui	Oui

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/254618625185>

Note : « – » indique que les informations ne sont pas disponibles. Les ajustements automatiques et ceux discrétionnaires généralement appliqués sont pris en compte. « Oui » ne signifie pas que les ajustements sont complets ou immédiats. Dans la plupart des pays, certains paramètres politiques sont ajustés de manière sporadique uniquement. En raison des techniques de mesure, les décalages dans le temps entre les hausses de prix ou de salaires et les changements des paramètres politiques peuvent être considérables et dépasser parfois deux ans.

1. Sauf pour certaines remises qui ne sont pas prises en compte dans *Les impôts sur les salaires*.
2. Les seuils ne sont pas ajustés.
3. Sous réserve d'un seuil minimum (10 %) pour les hausses de prix cumulées depuis le dernier ajustement effectué.
4. À partir de 2004.
5. Les paramètres fiscaux sont ajustés en fonction du taux d'inflation majoré de 2 %.

Source : Délégations ou Groupe de travail de l'OCDE sur l'Analyse de politique fiscale et statistiques fiscales.

## ANNEXE B

## Variations du coin fiscal : Distinguer les effets du freinage fiscal et de la politique législative

Dans plusieurs pays, certains paramètres de la politique fiscale, notamment les limites des tranches d'imposition, sont régulièrement ajustés (« indexés ») afin de maintenir la pression fiscale à un niveau pratiquement inchangé pour les contribuables percevant des revenus réels constants. Dans d'autres pays, ces ajustements en fonction de l'inflation sont effectués plus rarement, dans le cadre de réformes fiscales plus larges. Si les ajustements sont peu fréquents ou incomplets, la pression fiscale peut changer sous l'effet de la hausse des revenus nominaux (« dérive fiscale »).

En outre, même lorsque les ajustements sont complets, la pression fiscale sera affectée par la croissance des gains réels. Dans un système d'impôt progressif, on s'attendrait donc à ce que la charge fiscale augmente, tandis que les éléments régressifs (plafonds des cotisations de sécurité sociale par exemple) pourraient en théorie abaisser le taux d'imposition moyen pour certains contribuables.

La présentation graphique vise à séparer en différents composants les variations de la charge fiscale entre 2000 et 2006. L'analyse opérera une distinction entre les éléments suivants :

- La variation de la pression fiscale sous l'effet de l'inflation des prix (changements de la valeur nominale du salaire moyen en fonction de l'inflation) en l'absence de mesures correctrices d'indexation (pas de révision des limites des tranches d'imposition, déductions et crédits d'impôt inchangés, etc.). Nous désignons par **freinage fiscal (inflation)** ce volet du changement de la pression fiscale.
- La variation de la pression fiscale sous l'effet de la croissance des gains réels, qui traduit les augmentations de salaires qui dépassent l'inflation. Nous désignons par **freinage fiscal (croissance des gains réels)** ce volet du changement de la pression fiscale.
- La variation de la pression fiscale sous l'effet de la **politique fiscale**, qui traduit l'action des pouvoirs publics dans le domaine fiscal, y compris les mesures prises pour réduire le freinage fiscal.

La décomposition de la charge fiscale moyenne nécessite de calculer quatre mesures de la pression fiscale.

- $TB_{00-00}$  désigne la pression fiscale moyenne en utilisant le régime fiscal de 2000 (les premiers 00), avec le salaire moyen de 2000 (les deuxièmes 00),

- $TB_{06-06}$  désigne la pression fiscale moyenne en utilisant le régime fiscal de 2006, avec le salaire moyen de 2006,
- $TB_{00-06}$  désigne la pression fiscale moyenne en utilisant le régime fiscal de 2000, mais avec le salaire moyen de 2006,
- $TB_{00i-06}$  désigne la pression fiscale moyenne en utilisant le régime fiscal de 2000 indexé pour tenir compte de l'inflation (uniquement), avec le salaire moyen de 2006.

Ces mesures peuvent servir à calculer ce qui suit :

- $TB_{00i-06}$  moins  $TB_{00-00}$  est la mesure du **freinage fiscal (croissance des gains réels)**, c'est-à-dire l'impact sur la pression fiscale de la croissance des gains réels.
- $TB_{00-06}$  moins  $TB_{00i-06}$  est la mesure du **freinage fiscal (inflation)**, c'est-à-dire l'impact sur la pression fiscale de l'inflation en l'absence de mesures fiscales correctrices. Cette variation équivaut au changement de la pression fiscale dû à l'augmentation totale des salaires (inflation plus croissance des gains réels), soit  $(TB_{00-06} - TB_{00-00})$ , diminuée du changement de la pression fiscale dû à la croissance des gains nets, soit  $(TB_{00i-06} - TB_{00-00})$ .
- $TB_{06-06}$  moins  $TB_{00-06}$  est l'impact sur la pression fiscale de la **politique fiscale**, qui englobe les mesures fiscales prises pour compenser le freinage fiscal. Il s'agit de la différence totale entre la pression fiscale en 2000 et en 2006, diminuée du freinage fiscal dû à la croissance des revenus réels et à l'inflation\*.

On vérifie aisément que le total de ces trois changements correspond au changement total de la pression fiscale :  $(TB_{06-06} - TB_{00-00})$ .

Dans l'analyse, on suppose que l'inflation et la croissance des revenus réels sont identiques à tous les niveaux de salaires et pour toutes les catégories de familles (on ne tient pas compte des changements des prix relatifs et des changements dans la distribution des gains).

$$* (TB_{06-06} - TB_{00-00}) - (TB_{00i-06} - TB_{00-00}) - (TB_{00-06} - TB_{00i-00}) = (TB_{06-06} - TB_{00-06}).$$